



Rapport annuel 2021: des travaux stratégiques en des temps troublés

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète.

Mener une réflexion et une action stratégiques dans une période de crise marquée par des changements à court terme demande volonté et courage. Vous découvrirez au fil des pages suivantes la manière dont nous avons relevé ce défi l'année dernière et, surtout, les décisions qui en ont résulté.

Comme annoncé à plusieurs reprises déjà, à partir de 2022, les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement. Les représentants des employeurs et des employés pourront voter par voie électronique grâce à un outil adéquat.

Le rapport annuel est destiné à vous rendre compte, chères lectrices et chers lecteurs, du déroulement de l'exercice 2021. Des informations supplémentaires seront mises à votre disposition par le biais d'autres canaux numériques et de trois roadshows.

Nous vous souhaitons une lecture instructive. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées correspondent uniquement à des valeurs consolidées à l'échelle de la fondation. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées dans des fiches techniques séparées disponibles dans le rapport numérique, sous la rubrique «Caisses de prévoyance» (caisses de prévoyance Service Public, Comunitas, Stratégie 30 et Retraités). Les caisses de prévoyance Employeurs obtiendront ces informations par l'intermédiaire de leur commission de prévoyance.

Votre Previs

Chiffres clés

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2021	2020	2019	2018	2017
< 90.0%	0	0	0	0	0
90.0% - 94.9%	0	0	0	0	0
95.0% - 100.0%	0	1	1	8	1
> 100.0%	17	16	15	5	11

Evolution des frais d'administration et du rendement	2021	2020	2019	2018	2017
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	235	235	232	238	250
Rendement total	7.21%	4.11%	9.72%	-3.01%	8.32%

Le rendement global correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). A compter de l'année 2017, il correspond au rendement global consolidé de l'ancienne Previs et de l'ancienne Comunitas.

	2021	2020
Somme du bilan	6'695'668'809	6'120'571'485
Placements	6'610'517'106	6'054'831'940

	2021	2020
Frais d'administration	10'051'454	9'766'356
Frais d'administration par assuré actif	304	304
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	235	235

	2021	2020
Rendement de la stratégie: Stratégie 15	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	7.23%	4.06%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	8.54%	5.24%
Rendement de la stratégie: Stratégie Rentiers	4.56%	3.63%

	2021	2020
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.43%	0.41%

	2021	2020
Nombre de caisses de prévoyance	17	17

	2021	2020
Nombre d'employeurs	1'253	1'260
Nombre d'assurés	33'070	32'158
Nombre de rentiers	9'745	9'314

Bilan

Actifs	2021 CHF	2020 CHF
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	73'204'244	41'531'609
Placements de fortune	6'610'517'106	6'054'831'940
Placements immatériels	42'601	84'048
Placements matériels	881'550	2'429'950
Créances de prévoyance	6'901'770	8'978'462
Créances diverses	279'443	277'245
Placements de fortune	6'691'826'715	6'108'133'254
Compte de regularisation actif	914'568	577'401
Actifs provenant des contrats d'assurance	2'927'527	11'860'830
ACTIFS	6'695'668'809	6'120'571'485

Passifs	2021 CHF	2020 CHF
Prestations de libre passage et rentes	124'847'076	101'383'055
Dettes générales	2'550'254	2'357'593
Dettes	127'397'330	103'740'648
Compte de regularisation passif	1'135'741	951'824
Réserves de cotisations des employeurs	11'869'628	9'817'802
Capital de prévoyance assurés actifs	3'425'211'514	3'217'390'465
Capital de prévoyance rentiers	2'466'482'822	2'403'137'196
Provisions techniques	59'720'975	74'154'708
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'951'415'311	5'694'682'369
Réserve de fluctuations de valeurs au 1.1	314'074'411	187'597'763
Constitution (+) / Dissolution (-) des réserves de fluctuation de valeurs	283'183'643	126'476'648
Réserve de fluctuation de valeurs de caisses de prévoyance	597'258'055	314'074'411
Fonds libres 01.01.	1'537'939	0
Constitution (+) / dissolution (-) fonds libres	5'053'804	1'537'939
Fonds libres	6'591'744	1'537'939
Découvert au 01.01	-4'234'508	-2'999'022
Constitution (-) / dissolution (+) découvert	4'234'508	-1'235'486
Découvert de couverture de caisses de prévoyance	0	-4'234'508
Capital de la fondation	1'000	1'000
PASSIFS	6'695'668'809	6'120'571'485

Compte d'exploitation

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations des salariés	114'690'407	111'205'471
Cotisations des employeurs	149'642'806	144'433'026
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-1'500'624	-1'175'629
Cotisations et apports ordinaires et autres	262'832'590	254'462'868
Primes uniques et rachats	24'998'130	22'486'983
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	3'650'685	3'153'447
Subsides du fonds de garantie	2'491'789	2'475'841
Cotisations de tiers	31'140'604	28'116'272
Prestations de libre passage	315'843'432	245'043'684
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	120'951'128	140'698'028
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	15'582'845	14'678'590
Prestations d'entrée	452'377'404	400'420'303
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	746'350'598	682'999'442
Rentes	-145'892'306	-139'595'096
Rentes de survivants	-16'349'157	-15'765'253
Rentes d'invalidité	-11'631'279	-11'546'381
Prestations en capital à la retraite	-83'857'653	-64'190'372
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-12'572'078	-14'972'208
Prestation réglementaires	-270'302'473	-246'069'310
Prestations de libre passage en cas de sortie	-276'506'097	-243'435'472
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-10'483'889	-8'999'097
Prestations en cas de sortie / transfert d'effectifs d'assurés	-60'850'039	-54'292'982
Prestations de sortie	-347'840'025	-306'727'551
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-618'142'497	-552'796'861
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-113'157'260	-95'821'602
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance rentiers	-61'911'042	-124'363'990
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	14'433'733	49'542'630
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-160'634'569	-170'642'961
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations	-2'003'761	-1'799'392
Dissolution / constitution de fonds libres et de réserves de cotisations des employeurs	-2'003'761	-1'799'392
Charges (-)/ Produit (+) de liquidation partielle	-3'361'013	15'585
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	-68'434'583	-45'898'208
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	-1'417'422	-1'034'907

	2021 CHF	2020 CHF
Intérêts du capital d'épargne	-69'852'005	-46'933'116
Compensation supplémentaire	-26'704'954	0
Produit de prestations d'assurance	18'917'500	13'647'700
Excedents issus des assurances	-5'222'473	-2'989'570
Prime de risque (PKRück)	-17'779'110	-21'652'310
Prime de frais (PKRück)	-1'964'192	-2'051'463
Cotisations au fonds de garantie	-1'480'730	-1'425'567
Charges d'assurance	-21'224'032	-25'129'340
Résultat net de l'activité d'assurance	-141'877'207	-103'628'513
Gains sur les placements de fortune	500'074'827	275'891'248
Pertes sur les placements de fortune	-31'252'646	-14'999'591
Intérêts PLP, EPL, divorce	-710'179	-394'810
Intérêts des réserves de cotisations des employeurs	-48'065	-38'124
Frais d'administration des placements de fortune	-28'511'916	-24'973'474
Résultat net des placements de fortune	439'552'021	235'485'248
Produit de prestations fournies	4'850'908	4'690'160
Autres produits	4'850'908	4'690'160
Autres charges	-2'313	-1'437
Administration générale	-6'491'460	-6'408'700
Frais de marketing et de publicité	-1'165'061	-1'128'219
Activités de courtage et d'intermédiaire	-2'254'307	-2'084'532
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-105'313	-112'380
Autorité de surveillance	-35'313	-32'525
Frais d'administration	-10'051'454	-9'766'356
Excedent des recettes (+)/des charges (-) avant constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	292'471'956	126'779'101
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	0	2'858'816
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	-283'183'643	-129'335'464
Constitution (-)/dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	-283'183'643	-126'476'648
Constitution de découvert de couverture	0	1'235'486
Dissolution de découvert de couverture	-4'234'508	0
Constitution (+)/dissolution (-) de découvert de couverture	-4'234'508	1'235'486
Constitution de fonds libres	-5'053'804	-1'537'939
Dissolution de fonds libre	0	0
Constitution (-) / dissolution (+) de fonds libres	-5'053'804	-1'537'939

Conseil de fondation



Se montrer stratégique et proactif

Chères lectrices, chers lecteurs,

La pandémie aura mis en évidence la vulnérabilité de notre société face à des situations extraordinaires prolongées, la multitude d'«experts» qui savent toujours mieux que tout le monde et que les vrais spécialistes, la rapidité avec laquelle des scénarios que l'on croyait sûrs disparaissent en fumée ou se retrouvent dépassés par une nouvelle donne totalement inattendue, et ainsi de suite. L'impossibilité de planifier les semaines et mois à venir exige sans cesse de nous la prise de décisions rapides; la flexibilité est de mise. Vous-même, ne vous êtes-vous pas déjà interrogé: «A quoi bon planifier, puisque les choses se passeront de toute façon autrement?» ou «Puisque tout le monde est mieux renseigné que moi, à quoi bon faire encore valoir mon point de vue?» – «Il le faut pourtant», nous répondrons-vous. Planifier sur l'horizon adéquat est absolument essentiel, surtout en matière de prévoyance professionnelle. L'anticipation est la clé pour piloter un dispositif aussi pesant et complexe. Et il faut faire entendre sa voix et défendre ses positions, en se montrant juste et respectueux.

Le Conseil de fondation a pris des décisions stratégiques pour les années à venir, en se projetant jusqu'en 2026, voire 2029. Des dispositions ont ainsi été adoptées touchant aux prestations et au financement de la Previs: nouvel abaissement du taux de conversion en 2025 et introduction d'un nouveau modèle de participation des assurés et des rentiers aux résultats des placements.

Stratégie 2022-2026: anticiper

Le domaine du développement durable n'est pas en reste, avec des mesures visant à progressivement s'aligner sur les objectifs climatiques de la Confédération. Enfin, la démarche de numérisation engagée doit être poursuivie de manière systématique, en mettant l'accent sur la relation client. La lecture des différentes parties de notre rapport annuel et notre page Internet www.previs.ch/fr/strategie vous permettront d'obtenir des informations plus détaillées sur la stratégie 2022-2026.

Chers assurés, la rémunération des avoires de vieillesse au cours de l'année écoulée n'aura pas non plus manqué de retenir votre attention. En raison de l'hétérogénéité structurelle de nos caisses de prévoyance, la rémunération a été très variable en 2021: des intérêts compris entre 2 et 5% ont été versés dans le cadre des prescriptions légales. Nous sommes conscients que des distributions encore plus élevées ont parfois été obtenues sur le marché mais, dans certaines caisses de prévoyance, nous nous sommes heurtés aux limites de la réglementation, qui restreint notre marge de manœuvre lorsque le niveau d'alimentation des réserves n'est pas suffisant.

La réglementation s'invite en effet de plus en plus dans les processus et l'organisation des caisses de pension. Cela peut se comprendre, après les dégâts causés par quelques brebis galeuses dans le monde de la LPP mais, comme bien souvent, une large majorité se retrouve prise en otage à la suite d'agissements isolés. Et les dérives réglementaires ne sont pas rares, il suffit de considérer le cas de la redevance radio-télévision. Le lien entre cette redevance et la LPP vous apparaîtra plus clairement dans la suite du présent rapport.

Nous avons été profondément affectés par la disparition de notre estimé Stephan Spycher de Vinelz, membre de longue date du Conseil. Un accident a prématurément mis fin à ses jours. Nous réitérons ici nos sincères condoléances à ses proches. Nous garderons de Stephan un souvenir ému.

Cette tragédie, combinée à d'autres changements qui se dessinent dans les situations professionnelles des divers membres du Conseil, nous a conduit à inscrire autant que possible la planification du personnel sur un plus long terme. Le Conseil de fondation a avant tout à cœur d'assurer la continuité et d'organiser efficacement le travail de l'organe. Il est envisagé d'adapter le déroulement des séances, mais aussi de réduire progressivement la composition du Conseil, qui pourrait voir son effectif passer de douze à huit ou dix membres. L'évolution de leur situation professionnelle, associée à l'objectif de continuité dans cette fonction exigeante et lourde de responsabilités, a amené le Conseil à réfléchir aux rôles des représentants des employeurs et des employés. Lors de l'Assemblée des délégués, dont le format sera pour la première fois 100% numérique en 2022, le Conseil de fondation soumettra au vote une motion d'échange de rôles au sein de l'organe.

Conseil de fondation: assurer la continuité

Passons maintenant aux remerciements. Le premier vous revient, chers employeurs, chers assurés et chers rentiers, pour nous être restés fidèles une année de plus ou pour avoir rejoint notre institution de prévoyance. Cette marque de confiance nous touche. Je remercie également nos partenaires, dont le soutien constant à notre

activité nous permet de progresser. Et, pour terminer, je voudrais exprimer toute ma gratitude à mes collègues du Conseil de fondation, aux membres de la direction ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Previs.



Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2021

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016/2021
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2021
Tanja Brunner	Membre du comité de placements	Employés	Gemeinde Spiez	2020/2021
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014/2021
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2021
Susanne Graf	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Matzingen jusqu'à fin octobre 2021	2020/2021
Irene Minder		Employeurs	Seniorenzentrum Oberburg	2020/2021
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2021
Sarah Schneider		Employés	Stiftung Wohnen im Alter	2020/2021
Stephan Spycher décédé 08.2021	Membre du comité de placements	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2021
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2021



Une année faste, malgré la pandémie

Taux de couverture, réserves et taux d'intérêt technique

Nous expliquions, dans notre précédent rapport annuel, que «les comptes annuels d'une caisse de pension dépendent, entre autres, de la structure des engagements à honorer vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de rentes, mais aussi et surtout, du développement du «troisième cotisant», les placements.» Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 sur le plan des placements succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, sur fond morose de lutte contre la pandémie? Mais peut-on véritablement parler d'exception? Faut-il plutôt y voir une nouvelle normalité? J'en doute.

Notre vision prudente de l'avenir ne nous empêche pas de nous réjouir de ce résultat. Nous le mettrons à profit pour augmenter la rémunération des avoirs des assurés ainsi que pour consolider les réserves et, partant, les taux de couverture de nos caisses de prévoyance, actuellement compris entre 109% et 129%. Ces disparités s'expliquent par la situation de départ, mais aussi par la structure et la taille des différentes caisses.

Clôturer un exercice, c'est aussi se tourner vers l'avenir

Dans le cadre de la clôture 2021, nous avons en outre discuté de l'avenir du taux d'intérêt technique. Il est actuellement difficile d'anticiper la manière dont les taux évolueront sur les marchés des placements et, par conséquent, d'évaluer leur impact sur les bases de calcul du plafond du taux d'intérêt technique. Conformément aux décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a donc décidé de commencer dès 2022 à constituer une provision annuelle afin de pouvoir, si nécessaire, abaisser le taux d'intérêt technique de 1.75% à 1.5% fin 2028 au plus tard.

Ajustements stratégiques au niveau du fonctionnement et de l'organisation

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation.

Gérer les affaires courantes: de la prévoyance, et plus encore

Dans le cadre de ses décisions stratégiques, le Conseil de fondation a donc procédé à de légers ajustements dans l'organisation des caisses de prévoyance. Ainsi, la caisse Retraités appliquera désormais une stratégie de placement comportant un risque actions légèrement plus important qu'avant (20% au lieu de 12%). Le mécanisme de financement complémentaire de cette caisse a lui aussi été adapté: les fourchettes de fluctuation ont été élargies, afin que le besoin de financement complémentaire se fasse moins rapidement sentir et que davantage de réserves puissent être constituées.

Le règlement d'organisation de la Previs a été revu en profondeur pour tenir compte des impératifs stratégiques.

La démarche de numérisation a jusqu'à présent été mise en œuvre avec beaucoup de rigueur, et le Conseil de fondation vient de confirmer sa volonté de continuer sur cette lancée, en mettant encore davantage l'accent sur l'orientation client. Nous réaffirmons notre objectif de passer au tout-numérique sans compromis sur le conseil personnalisé aux clients. Le but, à terme, est de joindre le client via son canal de communication préféré. Cela nous demandera encore quelques efforts, nos outils techniques n'étant pas au point pour les affaires courantes. Notre logiciel de gestion de la prévoyance, notamment, doit être adapté ou remplacé. Cela prendra du temps et ne pourra pas se concrétiser avant 2024 au plus tôt.

Maîtriser les frais administratifs

Les frais administratifs sont un thème récurrent. Comme toute entreprise, nous sommes tenus de travailler au moindre coût. Cet impératif est d'autant plus valable pour les institutions de prévoyance que chaque franc dépensé en frais administratifs est au fond prélevé sur la fortune des assurés et des rentiers. Les gains d'efficacité réalisés en menant une stratégie systématique de numérisation nous ont ces deux dernières années permis de continuer à optimiser nos coûts, déjà très modérés par rapport à la concurrence. La pandémie n'est toutefois pas étrangère non plus à ces économies, car de nombreuses mesures prévues – notamment dans le domaine du suivi de la clientèle – n'ont pas pu être mises en œuvre, ou en partie seulement. Il est par ailleurs regrettable que nos efforts pour maîtriser les coûts dans l'intérêt de nos clients soient régulièrement mis à mal par des initiatives extérieures.

Mise en œuvre de la loi fédérale sur la radio et la télévision: bienvenue en Absurdie

Quel est le rapport entre la LRTV et une caisse de pension? Aucun, si ce n'est que même les fondations comme la Previs doivent verser une redevance pour financer l'exécution du mandat de prestations constitutionnel en matière de radio et de télévision (art. 68 LRTV). Au «bon vieux temps de Billag», nous payions 365 francs par an environ. Aujourd'hui, les entreprises sont réparties dans des catégories tarifaires en fonction de leur chiffre d'affaires soumis à TVA. Comme la Previs réalise un petit chiffre d'affaires de ce type dans l'immobilier, elle se retrouve dans le collimateur des collecteurs de taxes fédéraux. Rien de bien méchant: la redevance ne devrait pas chercher loin pour un million de francs. Et pourtant... Lors de la révision de la loi sur la TVA en 2021, l'Administration fédérale des contributions a décidé que le chiffre d'affaires déterminant inclurait les primes de risque et les frais administratifs que la Previs facture à ses assurés. Et les opérations réalisées sur le marché monétaire et le marché des capitaux doivent également être déclarées comme chiffres d'affaires soumis à TVA. Avec ces nouvelles règles, notre chiffre d'affaires déterminant dépasse la barre des 500 millions de francs. Résultat: notre statut de fondation exonérée d'impôt ne nous a pas empêché de nous acquitter de 27 000 francs de redevances radio et TV en 2021! Au temps pour nos efforts de réduction des coûts.

La sécurité des données passe par leur protection

Nous avons planché pendant près de deux ans sur les exigences de la nouvelle loi relative à la protection des données. Les mesures prises pour garantir la protection des données avaient été présentées dans notre dernier rapport annuel. Il s'agit d'une tâche récurrente et essentielle à laquelle notre organisation accorde toute l'attention qu'il se doit.

L'augmentation de la cybercriminalité constitue une menace sérieuse pour notre monde numérique. Notre choix revendiqué du tout-numérique place notre institution de prévoyance face à un risque de cyberattaque accru. Toute attaque de données constitue une atteinte à la protection des données. Sécurité et protection des données sont donc étroitement liées. En 2021, nous avons dressé un état des lieux et mis en œuvre des mesures appropriées, de sensibilisation des collaborateurs notamment: grâce à des formations régulières, ils sont en mesure de répondre aux exigences accrues en matière de traitement des données sensibles.

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2021

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et Controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

	2021		2020	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	23'311	70.5	22'714	70.6
Hommes	9'759	29.5	9'444	29.4
Total assurés actifs	33'070	100.0	32'158	100.0

Rentières et rentiers par type de rente

	2021		2020	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'844	80.5	7'432	79.8
Rentes d'invalidité	619	6.4	633	6.8
Rentes de conjoint	1'014	10.4	1'002	10.8
Rentes d'orphelin/d'enfant	254	2.6	237	2.5
Autres rentes	14	0.1	10	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'745	100.0	9'314	100.0

Prévoyance



La stratégie 2022–2026 définit les prestations et cotisations futures

Le Conseil de fondation est tout aussi conscient de sa responsabilité envers les 9'700 rentiers qu'envers les 33'000 assurés actifs de la Previs. Il doit en permanence garder en vue les intérêts des deux parties prenantes et garantir la stabilité globale des caisses de prévoyance, quelle que soit la difficulté à prévoir les changements de donne côté fortune.

C'est dans cette démarche que le Conseil de fondation n'a eu de cesse ces dernières années d'abaisser le taux de conversion au regard des bases statistiques, pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie: la durée moyenne de perception des rentes étant augmentée, l'avoir de vieillesse individuel disponible doit être subdivisé en «tranches de versement» plus faibles au moment de la retraite. Les caisses de prévoyance sont restées stables, la redistribution des actifs vers les rentiers a été minimisée et – grâce à l'évolution satisfaisante de la fortune –, les taux de couverture ont augmenté.

Le taux de conversion à l'âge de 65 ans s'élève actuellement à 5.5%.

Dans le cadre de la planification stratégique 2022–2026, le Conseil de fondation s'est vu soumettre des analyses sur la structure des assurés (futurs départs à la retraite) et l'impact de la durée de versement des rentes. Les bases statistiques continuent à faire état d'un allongement de l'espérance de vie. Evolution de la fortune mise à part, il s'agit là de l'un des principaux facteurs à surveiller dans la caisse de pension. Des scénarios ont été élaborés à partir des taux de conversion actuels et des provisions à constituer à cet effet, qui ont mis en évidence les dépenses futures et donc la pression au niveau des taux de couverture. Que se passerait-il si les taux de conversion étaient alignés sur la longévité «prévisionnelle»?

Les futures rentes de vieillesse individuelles seraient alors inférieures à la valeur jusqu'à présent indiquée sur les certificats d'assurance. Pour les jeunes assurés, cette perte pourrait être compensée sur la vie active restante, mais les assurés plus âgés risqueraient de voir leurs droits réduits.

L'abaissement du taux de conversion allège les provisions et diminue la pression sur les rendements à réaliser: les années lucratives, il y a ainsi plus d'argent à disposition pour mieux rémunérer les avoirs de vieillesse.

Après évaluation des différents effets, le Conseil de fondation est arrivé à la conclusion que la durée de versement des rentes devait être adaptée aux bases actualisées de l'espérance de vie.

Stabiliser les prestations

Il a donc décidé de réduire le taux de conversion de 0.1% par an à partir du 1er janvier 2025 en vue d'atteindre au 1er janvier 2029 la valeur cible de 5.0% à 65 ans. Les dispositions transitoires ainsi que les taux de conversion en vigueur à compter du 1er janvier 2029 sont consultables sur notre site Internet www.previs.ch.

Parallèlement, le Conseil de fondation a adopté un nouveau modèle en vertu duquel les assurés actifs et les rentiers doivent être davantage associés aux résultats de la caisse de pension. Ce modèle de participation, qui tient compte du taux de couverture (= disponibilité des réserves) ainsi que de l'évolution des marchés des placements, se traduit par le versement d'une éventuelle rémunération supplémentaire, voire d'une rente supplémentaire unique si les réserves sont suffisantes. Comme d'habitude, les demandes sont soumises pour approbation au Conseil de fondation par les commissions de prévoyance des différentes caisses.

Le Conseil approuve chaque année les demandes de rémunération des avoirs de vieillesse qui lui sont présentées par les commissions de prévoyance et discute des adaptations des rentes. Il n'est pas libre dans ses décisions. Conformément aux directives de la CHS PP, une amélioration de prestations ne peut avoir lieu que si les réserves de fluctuation de valeur sont alimentées à hauteur d'au moins trois quarts. Ces réserves servent à amortir les fluctuations sur les marchés des capitaux.

Ainsi, le taux d'intérêt doit être fixé au regard de la stabilité de l'institution (indicateurs tels que la réserve de fluctuation de valeur, la structure des assurés, les provisions pour pertes de départ à la retraite ou le taux d'intérêt technique), du montant des prestations et donc de l'attractivité de la caisse de pension, mais aussi des directives de l'autorité de surveillance. Ces différentes contraintes font que les caisses de pension en Suisse peuvent appliquer et publier des taux d'intérêt variables.

Satisfaction à l'égard de la Previs

Une stratégie bien pensée implique une vision interne et externe des choses. Et comme les clients ont toujours été au cœur de nos activités, une enquête a été menée auprès des assurés et des employeurs affiliés pour prendre la température en amont de la réflexion stratégique. En voici quelques résultats: les employeurs apprécient la flexibilité dans le choix de la solution de prévoyance. En revanche, les avis divergent sur le taux de conversion (5.5% en 2022). Ce clivage se retrouve dans l'opinion publique et la sphère politique à l'égard de la prochaine réforme de la prévoyance professionnelle, qui prévoit d'abaisser de 6.8% à 6.0% le taux de conversion pour la partie obligatoire.

Intégrer la perspective du client à la stratégie 2022–2026

Les employeurs évaluent positivement la composition ainsi que les performances des placements, et accordent une place importante aux placements durables. La priorité croissante donnée au développement durable dans notre portefeuille est donc validée. La Previs obtient de bonnes notes sur les dimensions de service comme la disponibilité, l'amabilité ou le traitement des demandes des clients. Les résultats du sondage révèlent par ailleurs que les assurés ont du mal à se prononcer. D'une part, le contact avec la caisse de pension fait souvent défaut, d'autre part, la complexité de la prévoyance professionnelle soulève des questions de leur part. La Previs entend essayer de résoudre ce problème en suscitant l'intérêt du public pour le 2e pilier par le biais d'une communication ciblée, auprès des jeunes générations notamment. Des informations plus détaillées sur l'enquête auprès de la clientèle sont disponibles sous www.previs.ch/satisfaction.

Baisse des cotisations de risque et des frais administratif au 1er janvier 2023

Parallèlement à la stratégie, le Conseil de fondation a défini la politique de prix en matière de cotisations de risque et de frais administratifs pour les années à venir. La baisse des primes de notre réassurance pour les risques de décès et d'invalidité permet de réduire ces cotisations pour certains plans de prévoyance, notamment dans les caisses Comunitas, Service Public et Stratégie 30. Cela s'explique, entre autres, par le regroupement des deux contrats de réassurance qui dataient d'avant la fusion de la Previs et de la fondation de prévoyance Comunitas. L'économie ainsi réalisée peut être transférée par la personne affiliée sur le plan d'épargne existant, par exemple sous la forme d'une cotisation d'épargne supplémentaire. Ainsi, les coûts globaux de la prévoyance professionnelle restent neutres et les assurés bénéficient d'un avoir de vieillesse plus élevé. Au regard de la baisse du taux de conversion de 5.4% à 5.0% entre 2025 et 2029, nous recommandons aux employeurs affiliés de profiter de cette possibilité.

Réinjecter les économies dans le plan d'épargne

Les frais administratifs facturés (240 francs par personne assurée et par an) sont stables depuis de nombreuses années et attractifs par rapport au marché. Malgré la pression sur les coûts, due entre autres aux investissements réalisés dans la numérisation, la Previs diminuera ces frais au 1er janvier 2023. L'introduction du portail d'entreprise a ces dernières années permis de gagner en efficacité dans la gestion de la prévoyance et a contribué à l'allègement administratif souhaité, en particulier pour les grands employeurs impliquant de nombreuses mutations. A partir du 1er janvier 2023, un modèle de coûts à trois niveaux (180-228 francs) sera introduit, en fonction de l'envergure de l'employeur. La Previs poursuit son objectif de réduction des coûts administratifs afin d'éviter que d'éventuels frais du compte d'exploitation non couverts ne soient imputés aux caisses de prévoyance. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, les frais administratifs continuent à ne pas être facturés. Nos clients ont été informés des baisses de prix en mars.

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeurs affiliés

	2021	2020
Segment Service Public	1'205	1'216
Segment au choix	48	44
Total employeurs	1'253	1'260

Placements financiers et immobiliers



Une solide année boursière, mouvementée sur la fin

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse des marchés boursiers, une légère augmentation des taux d'intérêt, une envolée de l'inflation et le lent abandon de la politique monétaire ultra-expansionniste par les principales banques centrales.

La conjoncture mondiale a évolué positivement en 2021. Au début du 2^e semestre, les indicateurs avancés et la courbe des taux d'intérêt ont commencé à marquer le pas aux Etats-Unis, signe d'un fléchissement progressif de la dynamique. En Europe, où la reprise économique avait été un peu plus tardive, les indicateurs étaient toujours au vert aux 3^e et 4^e trimestres. Au fil de l'année, l'inflation a gagné du terrain, tout en restant longtemps considérée comme un «phénomène temporaire». C'est la Fed qui, en juin, a préparé les marchés à d'éventuelles hausses des taux. En septembre, elle a pris les marchés au dépourvu en annonçant la réduction de ses achats d'obligations et le début du «tapering» pour novembre. La BCE avait également exprimé des intentions similaires. Après l'annonce de l'abandon progressif de la politique monétaire ultra-expansionniste, les taux d'intérêt sont ensuite remontés sur un large front.

Abandon de la politique ultra-expansionniste

Globalement, cependant, l'environnement conjoncturel et monétaire a été favorable aux marchés financiers. Les actions n'ont été brièvement freinées dans leur croissance soutenue qu'à deux reprises: en septembre, lorsque la Fed a annoncé le resserrement monétaire, et en novembre, lorsque les craintes naissantes autour du nouveau variant Omicron ont ébranlé les acteurs du marché et entraîné des prises de bénéfices. Dans l'ensemble, 2021 restera dans les annales comme une excellente année boursière, au cours de laquelle certains indices d'actions ont atteint des plus-hauts historiques.

L'évolution a néanmoins été disparate selon les régions et les marchés. Le marché boursier américain a une fois de plus joué le rôle de locomotive. Nos actions étrangères ont réalisé une performance globale de 21.5% (en CHF), et nos actions suisses de 20.5%. Les actions des pays émergents n'ont pas pu suivre (-1.6%). Les placements alternatifs (+8.2%), et notre portefeuille de private equity en particulier, ont fort bien tiré leur épingle du jeu (+35%) après le ralentissement lié au coronavirus en 2020.

En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les hausses de taux évoquées précédemment se sont traduites par une performance de -0.8% pour les valeurs suisses et de -2.0% pour les titres étrangers. Notre portefeuille immobilier suisse a contribué au résultat à hauteur de 5.1%. Toutefois, comme en 2020, ce score tout à fait honorable est largement inférieur aux résultats des fonds immobiliers suisses cotés en bourse (investissements immobiliers indirects). Fin 2021, leur surcote s'établissait à 42.5% (!) en moyenne, ce qui signifie que le cours des titres était supérieur de 42.5% à la valeur intrinsèque des placements immobiliers.

Perspectives 2022

Les incertitudes et les impondérables se multiplient: remontée des taux d'intérêt, forte inflation, valorisations parfois (très) élevées, pandémie/endémie et risques géopolitiques comme l'Ukraine et Taïwan, pour ne citer que les principaux. En tant qu'investisseurs, nous pouvons dans une certaine mesure nous prémunir contre certains risques, par exemple en réduisant la durée pour parer à une hausse des taux ou en misant sur la qualité dans le domaine obligataire. La diversification, c'est-à-dire la répartition des risques par catégories d'actifs, marchés, secteurs et régions, demeure également une priorité.

L'inflation, un phénomène «temporaire»?

Nous sommes une caisse de pension, donc un investisseur à long terme et, à ce titre, nous nous en tiendrons résolument à notre stratégie de placement, même s'il y a des turbulences.

Stratégies de placement

En 2021, nous avons travaillé de manière intensive sur ces fameuses stratégies de placement à long terme. Dans le cadre du processus stratégique 2022-2026, nous avons soumis nos stratégies de placement à une analyse approfondie et recherché des potentiels d'optimisation. Avec le soutien de notre contrôleur des risques externe, PPCmetrics SA, nous avons identifié et mis en œuvre de petites améliorations (p. ex. réduction des actions des pays émergents au profit des actions étrangères développées). Nous avons également revu notre gamme de stratégies de placement. Pour la caisse de prévoyance Retraités, l'augmentation des risques de placement a posé le cadre nécessaire à l'obtention ultérieure du rendement théorique. La part d'actions de la stratégie Retraités a été portée de 12% à 20%, ce qui lui a valu d'être rebaptisée Stratégie 20. Elle sera dorénavant accessible à toutes les caisses de prévoyance intéressées. La Stratégie 15, qui n'était ni active ni demandée, a été supprimée de la gamme. Les caisses de prévoyance à très forte capacité de risque se sont quant à elles vu proposer la nouvelle Stratégie 50, qui intègre 50% d'actions et un risque de placement élevé. Notre offre de stratégies de placement se compose donc désormais des Stratégies 20, 30, 40 et 50.

L'immobilier a la faveur des investisseurs

L'immobilier suisse est resté solide en 2021, en dépit de certaines craintes ou points d'interrogation quant à l'évolution des marchés immobiliers par rapport à la tendance économique générale, marquée par la pandémie, les problèmes d'approvisionnement et, vers la fin de l'année, par une certaine inquiétude quant au renchérissement et à la remontée des taux d'intérêt. Le nombre de logements vacants a ainsi diminué pour la première fois depuis longtemps, soutenu par le solde migratoire qui se maintient à un niveau élevé et par l'augmentation progressive du nombre de ménages. Le portefeuille de la Previs, dont les revenus proviennent pour plus de 70% du marché du logement, en a directement bénéficié: la diminution du taux de vacance, combinée à l'amélioration des rendements liée à la mise en service d'une centaine de nouveaux logements à Lausen et à Saint-Gall, a contribué au résultat annuel réjouissant. Le rendement global (performance) s'est établi à 5.0% au cours de l'exercice sous revue; le rendement du cash-flow (2.9%) et la croissance du capital (2.1%) ont été supérieurs aux attentes. En 2021, ce dernier indicateur a de nouveau été dopé par la faiblesse des taux d'intérêt et la forte demande de biens immobiliers.

La stratégie immobilière: un repère, même en période incertaine

Les points d'interrogation évoqués plus haut devraient globalement rester d'actualité début 2022. La hausse des taux d'intérêt, qui fait couler beaucoup d'encre, est un paramètre fondamental pour l'immobilier: une remontée rapide et significative des taux rendrait en effet d'autres formes de placement plus attractives, entraînant une baisse des valeurs immobilières.

Alors que la stratégie de placement définit entre autres la proportion de placements immobiliers par rapport à l'ensemble des placements, la stratégie immobilière constitue la base d'un portefeuille immobilier durable à gestion active, susceptible de s'adapter avec flexibilité à des conditions-cadres incertaines et changeantes. Le portefeuille doit être géré à long terme et en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens immobiliers, dans le respect des directives et des exigences prioritaires.

Développement qualitatif du portefeuille immobilier, avec diversification régionale

Voici un aperçu de notre «cuisine immobilière» destiné à illustrer la manière dont nous mettons la stratégie en pratique dans les champs d'action «Augmentation de la part d'immobilier» et «Optimisation du portefeuille».

L'achat d'immeubles et de projets – plus de 100 millions de francs, l'année dernière – permet d'étoffer le portefeuille, mais aussi de le diversifier. Nos deux récentes acquisitions en Suisse romande ont ainsi contribué à une meilleure diversification nationale. S'agissant d'immeubles neufs, elles offrent également la garantie de bâtiments particulièrement durables qui se déclinent en un large éventail d'appartements actuels et demandés. Il s'agit par ailleurs d'accroître le parc immobilier existant, à l'image de ce que nous nous apprêtons à réaliser à Berthoud: une construction de remplacement qui permettra de proposer une quarantaine de logements de plus qu'avant sur le même terrain. Nous avons la chance de disposer d'un pipeline de projets bien fourni, composé de constructions neuves et d'immeubles existants à rénover, qui représente un volume d'investissement de plusieurs centaines de millions de francs. Nous avons ainsi l'occasion de développer activement le portefeuille, de le renforcer tant sur le plan qualitatif que quantitatif et de le positionner au mieux, du point de vue notamment de l'attractivité et du développement durable.

Les conditions sont donc réunies pour que le portefeuille immobilier continue à représenter une part importante de nos placements et à contribuer de manière régulière aux résultats des stratégies de placement pratiquées au sein de la fondation – dans le parfait esprit de sa stratégie globale.

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction

Explication du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	5.37%	5.27%	5.46%
2021	7.21%	7.82%	4.96%
2020	4.11%	4.31%	3.46%

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. Le tableau ci-après permet de comparer la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2020 pour les trois stratégies de placement actives.

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.9%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.9%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	13.9%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	5.0%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.1%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	20.0%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	2.9%	
Placements alternatifs	7.0%	10.0%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	24.2%	22 - 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.1%	0 – 6 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 40

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.5%	0 – 10 %
Obligations suisses	5.0%	7.9%	3 – 10 %
Obligations étrangères	15.0%	10.9%	5 – 20 %

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	6.9%	2 – 10 %
Actions suisses	10.0%	9.2%	7 – 15 %
Actions étrangères	23.0%	27.1%	20 – 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	3.8%	
Placements alternatifs	12.0%	12.0%	4 – 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	15.7%	14 - 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%	0 – 7 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Retraités

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.2%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.4%	10 – 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.3%	15 – 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.1%	0 – 5 %
Actions suisses	4.0%	4.2%	0 – 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.2%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%	
Placements alternatifs	10.0%	10.5%	0 – 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	36.8%	25 – 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	3.2%	0 – 4 %

Compte rendu de la stratégie ESG

Les critères ESG constituent une norme reconnue, utilisée pour évaluer la prise en compte du développement durable dans la stratégie des entreprises à travers trois éléments clés: Environmental (environnement), Social (société) et Governance (gestion d'entreprise).

Compte tenu de l'obligation de diligence imposée par la loi, une institution de prévoyance doit mettre en place un système de gestion des risques, ce qui implique de se demander dans quelle mesure l'action menée aura des effets sur la future évolution de la mission de prévoyance assumée vis-à-vis des destinataires. Dans le cadre de la stratégie adoptée en matière de développement durable, nous évaluons le degré d'impact de nos mesures sur l'atténuation des risques encourus par l'institution de prévoyance afin de pouvoir obtenir des rendements, et ainsi garantir le versement des rentes à l'avenir.

Concrètement, la stratégie de développement durable s'articule autour des trois activités principales mentionnées ci-après, auxquelles les principes ESG doivent s'appliquer:

1. Produits de prévoyance durables:

Dans la mesure du possible, nous concevons les plans de prévoyance, les prestations promises et leur financement de manière à ne pas léser les générations futures du fait de l'orientation stratégique adoptée.

2. Placements durables

a) Placements financiers:

nous composons nos différents portefeuilles de sorte qu'en tenant compte de la politique en matière de risques menée par la Previs et des rendements nécessaires, nous puissions améliorer la qualité des placements de façon progressive et ciblée sous l'angle du critère de durabilité.

b) Placements immobiliers directs:

nous sommes convaincus que les immeubles relevant des placements immobiliers directs qui sont construits et entretenus dans le respect des principes du développement durable présentent une valeur intrinsèque supérieure et une meilleure performance sur le long terme.

3. Organisation durable:

nous pensons l'organisation et le modèle de direction de sorte que les décisions et les mesures soient prises dans une perspective de long terme et que celles-ci viennent renforcer et encourager les collaboratrices et collaborateurs de la Previs dans leur action fiduciaire.

Ajustement de la stratégie de développement durable en 2021

Dans le cadre de ses décisions stratégiques pour la période 2022-2026, le Conseil de fondation a apporté quelques légers changements à la récente stratégie de développement durable. A travers sa stratégie ESG globale, la Previs s'est engagée à faire plus que la moyenne des caisses de pension. Nous axons en outre notre démarche sur les objectifs climatiques de la Confédération, qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. La mesurabilité du passage à des placements plus durables doit être améliorée et faire l'objet d'une communication adaptée aux destinataires.

L'enquête menée auprès de la clientèle en amont des discussions stratégiques a elle aussi clairement montré la tendance. Une majorité de nos clients est favorable à ce que leur caisse de pension pratique des activités de placement durables.

Ce constat nous a conduit, en 2021, à adapter les principes ESG 1 et 3 rappelés ci-après ainsi qu'à en énoncer un quatrième (nouveau):

1. La Previs s'engage à promouvoir le développement durable en explorant toutes ses possibilités et en tenant compte du groupe hétérogène que forment ses destinataires. Elle entend accomplir davantage dans ce domaine que la moyenne des caisses de pension.
2. Les mesures prises s'articulent autour des trois activités principales, à savoir la prévoyance, les placements et l'organisation propre.
3. En matière de développement durable, la Previs applique des standards reconnus, mesure les résultats obtenus et en rend compte par le biais d'une communication adaptée aux destinataires.
4. La Previs s'aligne sur les objectifs climatiques de la Confédération.

En rendant compte de nos activités ESG, nous souhaitons mettre en lumière les efforts jusqu'à présent consentis par la Previs ainsi que les progrès accomplis à ce niveau.

Produits de prévoyance

Nous estimons qu'un produit de prévoyance durable se caractérise par sa transparence et sa clarté, mais aussi et surtout par la capacité des assurés à planifier leur avenir. Pour pouvoir organiser financièrement le passage de la vie active à la troisième phase de l'existence, il est indispensable de disposer de bases de projection fiables. Pour la génération actuelle, ne pas vivre aux dépens des générations suivantes signifie, dans l'optique de la LPP, qu'il faut éviter les transferts de fonds des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes. Or, c'est exactement ce qui se passe lorsque le taux dit de conversion, c'est-à-dire le taux auquel l'avoir de vieillesse est converti en une rente viagère, ne correspond pas à l'espérance de vie et aux rendements attendus sur les marchés des capitaux. Les assurés comblent les lacunes qui apparaissent lors des départs à la retraite. Afin d'atténuer cette redistribution, le Conseil de fondation a voté une nouvelle baisse progressive du taux de conversion à partir de 2025. Cette anticipation a le mérite d'offrir aux assurés une sécurité de planification. En contrepartie, un nouveau modèle de participation sera introduit pour permettre aux assurés et aux retraités d'être mieux associés, sous certaines conditions, aux résultats enregistrés par les placements.

Analyse et développement des placements

Conformément à notre stratégie ESG, nous soumettons régulièrement (tous les deux ans au moins) les placements financiers à un audit ESG. Nous nous basons sur des indices de référence et des comparaisons avec des pairs pour améliorer constamment leur qualité du point de vue du développement durable.

En 2021, le Center for Social Sustainable Products AG (CSSP, rebaptisé FE fundinfo l'année dernière) a procédé à une analyse de notre portefeuille de titres à la lumière de critères ESG. Cette procédure de screening se fonde sur la méthodologie de notation ESG de MSCI, reconnue et appliquée à près de 7'500 entreprises à travers le monde (> 650'000 actions et obligations). Plus de 32'000 fonds d'investissement peuvent également être évalués en appliquant l'approche «look-through». L'évaluation et l'analyse des résultats effectuées en 2021 ont montré que, par rapport à 2019, la part du capital investi

- dans un segment de notation problématique a diminué, passant de 2% à 0.8% (note C);
- dans un segment de notation intermédiaire a diminué, passant de 44% à 41% (notes A, BBB, BB et B);
- dans un segment de notation bon à très bon a augmenté, passant de 54% à 58.2% (notes AAA et AA).

L'examen des investissements dans des secteurs d'activité controversés (divertissement pour adultes, alcool, jeux de hasard, tabac, énergie nucléaire et armement, avec subdivision en plusieurs catégories) a révélé que le niveau d'exposition a été réduit de 4.8 à 2.6%. L'objectif formulé dans la stratégie ESG de Previs Prévoyance (exclusion des armes prosrites) a été respecté. L'évolution est donc globalement satisfaisante et s'inscrit dans une démarche de constant perfectionnement.

A petits pas vers un objectif ambitieux

Autre axe prioritaire: l'analyse de l'empreinte carbone des placements financiers. Le Center for Social Sustainable Products AG (CSSP) a procédé pour la première fois en 2021 à une analyse de ce type pour la Previs. Les résultats renseignent sur l'intensité carbone totale à un niveau sectoriel mais aussi individuel (pour les différents titres du portefeuille). Comme expliqué dans la partie «Ajustement de la stratégie de développement durable en 2021», nous nous alignons sur les objectifs climatiques de la Confédération, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050. La stratégie ESG en matière de placements financiers sera à l'avenir développée en ce sens. Concernant les obligations, des critères d'exclusion supplémentaires seront ainsi définis dans le but de diminuer encore nos investissements dans les branches à forte intensité carbone.

Positionnement de la Previs au sein de l'Alliance climatique

L'association Alliance climatique Suisse mène diverses campagnes, dont «Retraites sans risque: rating climatique», qui consiste à analyser l'activité de placement des caisses de pension suisses au regard de la compatibilité climatique et à émettre des recommandations. Promouvoir des placements financiers respectueux du climat nous tient à cœur. Cet objectif, qui relève du volet «Environnement» (E de Environmental en anglais), fait partie intégrante de notre stratégie ESG. En ce qui concerne les actions, nous nous concentrons avant tout sur l'exercice de nos droits de propriétaire ou d'actionnaire et non sur l'exclusion de secteurs et d'entreprises.

Parallèlement à notre collaboration de longue date avec l'Ethos Engagement Pool Suisse, nous renforcerons encore notre engagement à partir de 2022 et l'étendrons à l'étranger. Nous avons à cet effet décidé de collaborer avec Hermes Equity Ownership Services (EOS) (voir le paragraphe suivant).

Hermes EOS est l'un des leaders sur le marché des ressources en engagement/gérance pour investisseurs institutionnels. La société travaille en adéquation avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Ses efforts en matière de changement climatique visent notamment à ce que toutes les entreprises disposent d'un modèle d'affaires compatible avec des émissions nettes nulles et d'un plan de transition efficace pour y parvenir d'ici à 2050. La société soutient notamment l'initiative «Action pour le Climat 100+», menée par des investisseurs, en supervisant le dialogue avec un grand nombre des principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Exercice des droits d'actionnaire et engagement en Suisse et à l'étranger

Les droits de vote de notre portefeuille d'actions suisses continueront à être exercés par Ethos dans le cadre de notre partenariat de longue date. L'exercice des droits de vote attachés à nos actions étrangères sera quant à lui assuré par Hermes EOS à partir de 2022.

Hermes EOS s'engage avec efficacité depuis des années en exerçant une influence directe sur les entreprises dans la mise en œuvre d'objectifs ESG. Le dialogue noué avec les entreprises de l'ensemble du portefeuille de titres de la Previs (actions et obligations) est conduit par Hermes EOS. L'engagement désigne le processus par lequel les investisseurs – individuellement ou collectivement – abordent directement avec les organes supérieurs des entreprises, par la voie du dialogue, les manquements à des normes (p. ex. Pacte mondial de l'ONU – controverses) ou aux objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et soumettent des propositions concrètes sur la manière de faire évoluer ces pratiques dans l'intérêt commun. L'engagement est donc la carte la plus importante et la plus efficace dont disposent les investisseurs pour générer des revenus durables et réaliser des investissements durables. Il vise à ce que les entreprises dans lesquelles des capitaux sont investis soient gérées de manière responsable, assument une responsabilité sociale vis-à-vis de leurs collaborateurs, promeuvent la protection de l'environnement ainsi que de la santé et contribuent ainsi au bon fonctionnement de la société.

Gestion d'entreprise et organisation

La numérisation systématique de nos processus se traduit par des gains d'efficacité, mais aussi par une baisse de la consommation de ressources. En interne, le passage au traitement numérique des factures a fait baisser le volume de papier utilisé et, en externe, nos prestataires sont de plus en plus nombreux à nous transmettre des factures dématérialisées. Il en va de même pour nos clients employeurs, qui utiliseront tous le portail d'entreprise en ligne à compter de 2022, diminuant ainsi

considérablement la correspondance postale. Notre décision de ne plus imprimer et envoyer automatiquement les certificats d'assurance à partir de 2021 a elle aussi contribué à réduire la paperasse. Le certificat est accessible facilement et à tout moment depuis un mobile ou un ordinateur. Plus de 40% de nos assurés ont déjà pris le pli.

Stefan Muri
Directeur

Daniel Zwygart
Responsable Placements



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

T•RAG Sägeweg 11, 3073 Gümliigen, Schweiz
Tel. +41 31 950 09 09

info@t-r.ch
www.t-r.ch

EXPERTSuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE





Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 31 mars 2022

T+R SA

Andreas Oester
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but d'assurer, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, la prévoyance professionnelle en faveur des salariés des employeurs affiliés à la fondation ainsi que de leurs proches et survivants auxquels s'applique la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales et verser en outre des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1er janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de l'institution de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée au registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles s'acquittent de contributions correspondantes. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de 129'060 francs lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 30 avril 2018, en vigueur depuis le 12 juin 2018
- Règlement d'organisation de la Previs du 21 octobre 2020, en vigueur depuis le 1er janvier 2021
- Règlement de prévoyance de la Previs du 21 octobre 2020, en vigueur depuis le 1er janvier 2021
- Règlement des placements de la Previs du 28 janvier 2019, valable depuis le 1er janvier 2019 et complété par l'annexe 8 «Exclusions de l'univers de placement sur la base de la stratégie ESG concernant les placements financiers» entrée en vigueur le 1er janvier 2020
- Règlement sur l'imputation des frais de la Previs du 1er mai 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement sur les provisions de la Previs du 12 mars 2021, en vigueur depuis le 31 décembre 2020
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Lors de l'Assemblée des délégués 2021, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus pour un nouveau mandat dans le cadre du renouvellement intégral de l'organe.

Dans le courant de l'été 2021, le Conseil de fondation a appris le décès de Stephan Spycher (représentant des salariés). Son siège est dans un premier temps resté vacant au second semestre 2021.

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2021

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection)
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016/2021
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2021
Tanja Brunner	Membre du comité de placements	Employés	Gemeinde Spiez	2020/2021
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014/2021
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2021
Susanne Graf	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Matzingen jusqu'à fin octobre 2021	2020/2021
Irene Minder		Employeurs	Seniorenzentrum Oberburg	2020/2021
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2021
Sarah Schneider		Employés	Stiftung Wohnen im Alter	2020/2021
Stephan Spycher décédé 08.2021	Membre du comité de placements	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2021
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2021

Composition de la direction en 2021

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et Controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Réglementation des signatures

Le président, le vice-président et deux membres du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature collective à deux.

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	x	

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Reto Lindegger	Vice-président Membre du comité de compliance	x	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	x	
Stephan Spycher décédé 08.2021	Membre du Conseil de fondation Membre du comité de placements	x	
Stefan Muri	Directeur	x	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	x	
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction Responsable Finances et Controlling	x	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prévoyance	x	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	x	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		x
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		x
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		x
Marius Flückiger	Membre de la direction élargie Responsable ICT & Gestion de l'innovation		x

Indemnités du Conseil de fondation

Conformément au chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière synthétique dans le rapport annuel:

	2021 CHF	2020 CHF
Honoraires fixes	204'080	173'000
Jetons de présence	102'458	87'808
Total des indemnités du Conseil de fondation	306'538	260'808

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeur aux assurances sociales. La Previs pratique un système de bonus/malus selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent percevoir, en plus de leur salaire annuel et en application d'une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant de leurs performances. Cette indemnité est toujours calculée en fin d'année civile sur la base de l'évaluation des performances qui a lieu lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Elle tient compte de la réalisation des objectifs, mais aussi de la situation financière de la Previs.

	2021 CHF	2020 CHF
Somme salariale annuelle	1'122'550	1'119'788
Bonus	10'000	17'000
Parts des employeurs aux assurances sociales	272'554	269'923
Total indemnités de la direction	1'405'104	1'406'711

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:5.0.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle -Cocontractant	SwissLife Pension Services AG, Zürich
Expert en prévoyance professionnelle -Expert exécutant	Martin Schnider
Organe de révision externe	T+R AG, Gümligen Experte-réviseur: Rita Casutt

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ce tableau présente le nombre d'affiliations avec des assurés actifs à la date de référence.

	2021	2020
Segment Service Public	1'205	1'216
Segment au choix	48	44
Total employeurs	1'253	1'260

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	2021		2020	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	23'311	70.5	22'714	70.6
Hommes	9'759	29.5	9'444	29.4

	2021		2020	
Total assurés actifs	33'070	100.0	32'158	100.0

	2021	2020
Assurés actifs au 1.1.	32'158	31'689
Mutations a posteriori année précédente	60	0
Entrées	7'186	6'255
Sorties	-5'461	-4'964
Départs à la retraite	-848	-799
Décès	-25	-23
Assurés actifs au 31.12.	33'070	32'158

1.2.2 Rentières et rentiers

	2021		2020	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'844	80.5	7'432	79.8
Rentes d'invalidité	619	6.4	633	6.8
Rentes de conjoint	1'014	10.4	1'002	10.8
Rentes d'orphelin/d'enfant	254	2.6	237	2.5
Autres rentes	14	0.1	10	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'745	100.0	9'314	100.0

	2021	2020
Bénéficiaires des rentes au 1.1.	9'314	9'006
Mutations ultérieures année précédente	78	11
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	658	636
Bénéficiaires de rentes en moins ²	-305	-339
Bénéficiaires des rentes au 31.12.	9'745	9'314

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif de l'affiliation ou, selon le type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	2021	2020
Femmes (âge en années)	44.67	44.54

	2021	2020
Hommes (âge en années)	45.92	45.97
Assurés actifs (âge en années)	45.04	44.96

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

Dans la caisse de prévoyance Service Public, la fondation a géré neuf plans d'épargne (au libre choix) et sept plans de risque. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, la fondation a proposé quatre plans d'épargne (au libre choix) et quatre plans de risque. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de sa séance du 4 décembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à adapter les rentes au renchérissement au 1er janvier 2021.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre par la gestion du portefeuille immobilier (pour les immeubles en propriété exclusive) et par Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF. La plausibilité de 20% des valeurs des immeubles en propriété exclusive a été vérifiée par un évaluateur externe (Wüest Partner) (seconde opinion).

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Ces revenus sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des opportunités et risques respectifs, sur la base d'un taux conforme au marché et adapté aux risques.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs actuelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production. L'évaluation a lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts (de planification) jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Les impôts différés dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 2.50% et 4.00%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont établis selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeur appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer le niveau minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeur par catégorie d'investissement, on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeur des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. Le niveau de réserves de fluctuation de valeur visé est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

A la fin de l'exercice 2021, les principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'avaient subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. Elle a conclu une réassurance congruente pour les risques décès et invalidité auprès de PK Rück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA.

L'accord contractuel avec PK Rück prévoit qu'un éventuel excédent (ou déficit) résultant d'une évolution plus (ou moins) favorable des sinistres par rapport à ce qui avait été anticipé pour le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve de risque clientèle correspondante, figurant dans les actifs provenant de contrats d'assurance. Sur l'exercice 2021, les pertes au titre des risques ont représenté 5.2 millions de francs.

Le contrat de réassurance a été renégocié en 2020, avec prise d'effet au 1er janvier 2021. Cette date correspond à la fusion des deux contrats «Previs» et «Comunitas», qui avaient été conclus avant la fusion de 2017 et étaient jusqu'à présent gérés séparément. Les états financiers 2021 ont été établis sur la base de la fusion des deux contrats.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

	2021 CHF	2020 CHF
Situation des avoirs d'épargne au 1.1.	3'217'390'465	3'075'327'384
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	236'986'615	228'928'620
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	52'333'917	74'700'970
Prestations de libre passage	329'303'611	261'188'604
Remboursements pour l'EPL / divorce	15'582'845	14'641'932
Prestations de libre passage en cas de sortie	-267'626'950	-237'553'647
Transfert de fonds en cas de sortie collective	-23'392'855	-25'749'048
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-10'483'889	-8'999'097
Dissolution par suite de départ à la retraite, décès	-213'274'101	-200'587'001
Variation des avoirs d'épargne des assurés en incapacité de travail	-6'153'912	-10'406'462
Intérêts du capital d'épargne	68'434'583	45'898'208
Compensation supplémentaire	26'111'185	0
Corrections des années précédentes / incapacité de travail / AI ¹	0	0
Situation des avoirs d'épargne au 31.12.	3'425'211'514	3'217'390'465

¹ Le capital de couverture pour les assurés en incapacité de travail est géré au sein du capital de couverture pour les rentiers.

Les avoirs d'épargne de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette de 2.00% à 5.00% (2020: entre 1.00% et 2.00%, rémunération enveloppante). La rémunération se base sur la grille prévue dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2021 CHF	2020 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'796'561'394	1'722'250'579

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	2021 CHF	2020 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1.	2'403'137'196	2'277'736'732
Changement en raison de liquidations partielles	-12'074'078	-3'696'124
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. ¹⁾	75'419'704	129'096'588
Situation du capital de couverture au 31.12.	2'466'482'822	2'403'137'196

¹⁾ Valeur de l'année précédente, y c. transferts liés au capital de couverture invalidité et adaptations sur la base des transferts des années précédentes

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	2021 CHF	2020 CHF
Provisions pour changement de bases	6'786'018	0
Provision pour taux de conversion	40'032'392	67'554'373
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	7'791'943	0
Provision pour pertes sur les retraites LPP	5'110'622	6'600'335
Total des provisions techniques	59'720'975	74'154'708

1.5.6 Résultats du rapport actuariel au 31 décembre 2021

En sa qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chacune des caisses de prévoyance, comme le veut la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance affiche un taux de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un taux de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'est pas déterminant pour les différentes caisses de prévoyance.

Au 31 décembre 2021, le bilan actuariel faisait état d'un excédent consolidé de 603'849'799 francs au niveau de la fondation. Le taux de couverture consolidé s'élevait à 110.15% sur la base d'un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Les taux de couverture des diverses caisses de prévoyance de la Previs étaient compris entre 100.28% et 129.38%. Il n'y a donc pas de découvert au sens de l'art. 44 OPP 2.

Des provisions actuarielles suffisantes ont été constituées pour

- > le changement de bases (6.7 millions de francs);
- > le taux de conversion (40 millions de francs) et
- > les pertes sur les rentes de vieillesse LPP.

La fondation dispose en outre d'une provision de 7.8 millions de francs destinée à couvrir la baisse du taux d'intérêt technique.

Toutes les provisions actuarielles imposées par le règlement sur les provisions et les décisions de l'institution de prévoyance sont dotées de leur valeur théorique.

L'expert en prévoyance professionnelle confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales au 31 décembre 2021. Il atteste par ailleurs que les bases techniques LPP 2020 utilisées ainsi que le taux d'intérêt technique de 1.75% appliqué sont actuellement appropriés pour la Previs.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020 (tableau périodique avec des valeurs extrapolées à 2020) ainsi que sur un taux d'intérêt technique de 1.75%.

Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte suivant la méthode collective. Au lieu de saisir en détail la situation familiale individuelle, on applique pour chaque personne assurée les chiffres empiriques tirés des bases techniques LPP 2020.

Le taux d'intérêt technique correspond au taux d'actualisation (ou taux d'évaluation) utilisé pour calculer les capitaux de prévoyance et les provisions techniques et, partant, le financement d'une institution de prévoyance. En s'appuyant sur une recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe suprême de l'institution de prévoyance fixe le taux d'intérêt technique pour évaluer les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et, le cas échéant, les provisions techniques.

La recommandation relative aux taux d'intérêt technique est par ailleurs soumise à un plafond, dit «borne supérieure»; l'expert est tenu de justifier objectivement tout dépassement de cette valeur (directive technique DTA 4, version du 25 avril 2019).

Le taux d'intérêt technique de la Previs s'établit à 1.75% (comme l'année précédente), ce qui le situe à 0.12 point de pourcentage en deçà de la borne supérieure telle que définie dans la DTA 4.

Dans l'hypothèse où la structure des effectifs reste stable et où les rendements escomptés demeurent à leur niveau actuel à long terme, l'expert en prévoyance professionnelle juge le taux d'intérêt technique cohérent.

1.5.8 Provisions techniques

Principes

La Previs constitue des provisions techniques pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions techniques sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte au même titre que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des dernières bases techniques disponibles.

Conformément au règlement sur les provisions, la valeur théorique de la provision correspond à 0.3% du capital de couverture des rentes, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par l'institution de prévoyance. Au 31 décembre 2021, il fallait ainsi provisionner 0.3% du capital de couverture des rentes au titre du changement de base (contre 0% à la fin de l'exercice précédent).

Réassurance/fonds pour fluctuation des risques des assurés actifs

Le Conseil de fondation décide de la nature et de l'étendue de la réassurance pour les risques décès, invalidité et vieillesse en s'appuyant sur les bases de décision préparées à cet effet par l'expert.

La Previs a conclu une réassurance congruente pour couvrir pleinement les risques décès et invalidité.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 58 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire calculé au même moment pour la rente convertie. Le calcul tient compte d'un taux de retrait sous forme de capital basé sur des valeurs empiriques.

Provision pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP

Si, à la date du départ à la retraite, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse prévue par la LPP, la rente de vieillesse réglementaire doit être

relevée au niveau de la rente de vieillesse légale, de sorte qu'il en résulte des pertes pour la caisse. Ces pertes sont compensées par la constitution d'une provision, calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 58 ans l'année précédente selon les mêmes principes que ceux régissant la provision pour taux de conversion.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Au 31 décembre 2021, une première tranche a été provisionnée en vue de financer une réduction supplémentaire du taux d'intérêt technique. Cette provision sera alimentée annuellement jusqu'en 2028 au plus tard pour être en mesure, le cas échéant, d'abaisser encore le taux d'intérêt technique.

1.5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, les bases techniques ont continué à être appliquées sans changement (taux d'intérêt technique de 1.75%, bases LPP 2020).

1.5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le taux de couverture au niveau de la fondation, tel que défini par l'art. 44 OPP 2, s'élève à 110.15%. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2021	2020
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	0	1
> 100.0%	17	16

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement des placements

1.6.1.1 Règlement des placements

Le règlement des placements de la Previs fixe la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le processus de placement de fortune se subdivise en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Pour les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; s'agissant de mandats internes, le traitement relève de la gestion de portefeuille interne à la Previs.

Autres organes concernés

Mission	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Basel
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs. Toutes les autres catégories de placement sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

Elle a en outre attribué un mandat de gestion de fortune à Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeur sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. Le niveau visé pour les réserves de fluctuation de valeur a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement¹:

	2021		2020	
	CHF	%	CHF	%
Stratégie de placement 15	n.v.	13.0%	n.v.	13.0%
Stratégie de placement 30	956'800'789	17.6%	915'391'009	17.6%
Stratégie de placement 40	61'815'636	21.7%	58'731'970	21.7%
Stratégie de placement rentiers	31'765'186	13.8%	30'766'114	13.8%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2. Les réserves de fluctuation de valeur nécessaires ont été estimées par PPCmetrics SA en 2020.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle comporte.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

	2021 CHF	2020 CHF
Stratégie 30	6'037'225'342	5'520'281'134
Stratégie 40	351'967'430	322'868'764
Stratégie retraités	221'324'334	211'682'041
Total des placements de fortune	6'610'517'106	6'054'831'940

Capital d'exploitation et autre	2021 CHF	2020 CHF
---------------------------------	-------------	-------------

Capital d'exploitation et autre	73'204'244	2021 CHF	41'531'609	2020 CHF
Créances d'employeurs	5'676'950		6'423'859	
Créances diverses	1'504'263		2'831'848	
Actifs provenant de contrats d'assurance	2'927'527		11'860'830	
Placements immatériels	42'601		84'048	
Placements matériels	881'550		2'429'950	
Compte de régularisation actif	914'568		577'401	
Total capital d'exploitation et autre	85'151'703		65'739'545	

Récapitulation de la fortune totale	2021 CHF	2020 CHF
Total des investissements	6'610'517'106	6'054'831'940
Total capital d'exploitation et autre	85'151'703	65'739'545
Fortune totale (somme du bilan)	6'695'668'809	6'120'571'485

Le poste «Créances envers des employeurs» comprend les cotisations d'employeurs encore dues au 31 décembre 2021.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2021 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2021 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.9%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.9%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	13.9%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	5.0%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.1%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	20.0%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	2.9%	
Placements alternatifs	7.0%	10.0%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	24.2%	22 – 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.1%	0 – 6 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement 40

L'allocation des fonds au 31 décembre 2021 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2021 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
------------------------	------------	------------	------------

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	2.5%	0 – 10 %
Obligations suisses	5.0%	7.9%	3 – 10 %
Obligations étrangères	15.0%	10.9%	5 – 20 %
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	6.9%	2 – 10 %
Actions suisses	10.0%	9.2%	7 – 15 %
Actions étrangères	23.0%	27.1%	20 – 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	3.8%	
Placements alternatifs	12.0%	12.0%	4 – 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	15.7%	14 - 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%	0 – 7 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.3.4 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2021 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

Le tableau ci-après met en regard la valeur fin 2021 et la quote-part visée dans la stratégie de placement sur décision du Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.2%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.4%	10 – 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.3%	15 – 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.1%	0 – 5 %
Actions suisses	4.0%	4.2%	0 – 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.2%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%	
Placements alternatifs	10.0%	10.5%	0 – 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	36.8%	25 – 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	3.2%	0 – 4 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée.

1.6.4 Limites légales selon l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 en lien avec la fortune globale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

	Part effective	Part maximale
Titres hypothécaires	1.78%	50.00%
Actions	29.65%	50.00%
Immobilier	27.10%	30.00%

	Part effective	Part maximale
Immobilier en Suisse	23.66%	30.00%
Immobilier à l'étranger	3.45%	10.00%
Placements alternatifs	8.24%	15.00%
Devises étrangères non couvertes	26.94%	30.00%
Infrastructure	1.59%	10.00%
Placements chez l'employeur	0.00%	5.00%

Toutes les limites sont respectées à l'échelle de la fondation. Au 31 décembre 2021, les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient cependant 40.0% pour la **stratégie Retraités**. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée de 10.0% au niveau de la stratégie de placement. Ce dépassement de la limite établie à 30.00% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement des placements:

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent d'étendre certaines des limites fixées par l'OPP 2 comme suit:

- > Total des placements immobiliers selon la part visée par la Previs: 40%
- > Total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 49%
- > Total des placements immobiliers selon la part maximale prévue par l'OPP 2: 30%, dont 10% max. à l'étranger

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à exploiter au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et notamment de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère en propre une large part de biens immobiliers directs, en se concentrant principalement sur des appartements locatifs. La part stratégique visée pour cette catégorie de placements est de 37%. En complément à la catégorie des placements immobiliers directs axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également dans des biens immobiliers indirects à l'étranger (part stratégique visée: 3%). Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc représenter 40%, et même 49% si toutes les limites maximales sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 10 et 19 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en matière de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement des placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. Le respect de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est garanti par un rapport OPP 2 distinct, établi par notre dépositaire central (Global Custodian).

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF
Instruments sur devises	4'901'221	-80'470	4'820'751	953'152'454
Produits structurés	2'728'107	0	2'728'107	2'728'107
Total	7'629'328	-80'470	7'548'858	955'880'561

Les appels de marge existant au 31 décembre 2021 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de notre dépositaire central (Global Custodian).

Les produits structurés comprennent des certificats trackers ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2021, les engagements de capital suivants étaient ouverts:

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital appelé	5'685'123	107'297'688	157'644'961

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital ouvert	8'314'877	57'702'312	70'055'039
Engagement de capital total	14'000'000	165'000'000	227'700'000

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement des placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	5.37%	5.27%	5.46%
2021	7.21%	7.82%	4.96%
2020	4.11%	4.31%	3.46%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune globale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, conformément à la comptabilité des certificats d'actions.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

En valeur relative, les frais de gestion de fortune ont connu une légère hausse de 0.02% par rapport à l'exercice précédent.

	2021 CHF	2020 CHF
Coûts explicites placements financiers	-943'399	-1'442'900
Coûts implicites placements financiers	-21'810'513	-17'487'239
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-22'753'912	-18'930'139
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.44%	0.40%
Rabais	528'417	456'824

	2021 CHF	2020 CHF
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-22'225'495	-18'473'315
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.43%	0.39%
Frais d'administration internes	-6'005'377	-6'019'212
Honoraires de tiers gestion de fortune	-489'242	-489'951
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	313'571	267'860
Gestion de portefeuille interne	-58'007	-87'671
Estimations	-47'368	-171'185
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-6'286'421	-6'500'159
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.44%	0.48%
Total frais de gestion de la fortune nets	-28'511'916	-24'973'474
en % de la valeur du marché brute	0.44%	0.42%
en % de la valeur du marché nette	0.43%	0.41%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et divers fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2021, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de 0.53 million de francs (2020: 0.46 million de francs). Nous avons en outre conclu avec notre dépositaire central (Global Custodian) un «Fund Master Agreement», qui implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord garantit que, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Au 31 décembre 2021, la Previs ne détenait pas de placements collectifs non transparents, selon le relevé de frais de gestion de fortune établi par UBS. Le taux de transparence des coûts s'élève donc à 100%.

	2021 CHF	2020 CHF
Total placements transparents	6'610'517'106	6'054'831'939
Total placements collectifs non transparents	0	0
Fortune globale de placement	6'610'517'106	6'054'831'939
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'«initiative Minder», contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à faire effectivement usage de leur droit de vote dans l'intérêt des destinataires. Les modalités d'exercice du droit de vote peuvent être consultées sous www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2021, la Previs ne détenait aucun placement auprès des employeurs.

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2021 CHF	2020 CHF
--	-------------	-------------

	2021 CHF	2020 CHF
Situation des réserves de cotisations employeurs au 1.1.	9'817'802	7'980'286
Dépôts	3'659'593	3'153'447
Prélèvement pour le financement des cotisations	-1'500'624	-1'175'629
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	-155'208	-178'426
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	0	0
Intérêts	48'065	38'124
Situation des réserves de cotisations employeurs au 31.12.	11'869'628	9'817'802

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à hauteur de 0.5% dans chaque caisse de prévoyance. Depuis 2020, le modèle de rémunération appliqué est le suivant:

- en cas d'excédent de couverture (taux de couverture > 100%) de la caisse de prévoyance: la moitié du taux d'intérêt minimal LPP*
- en cas de découvert (taux de couverture < 100%) de la caisse de prévoyance: 0.0%

En édictant l'ordonnance COVID-19 sur la prévoyance professionnelle, le législateur a instauré la possibilité d'avoir recours aux réserves de cotisations de l'employeur pour financer les cotisations des salariés à la prévoyance professionnelle. En 2021, 24'254.10 francs provenant des réserves de cotisations de l'employeur ont été utilisés à cette fin.

* Le Conseil fédéral définit chaque année (au quatrième trimestre, pour entrée en vigueur l'année suivante) le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire.

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais administratifs pour les différents secteurs: Prévoyance, Clients et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	2021 CHF	2020 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-10'144'017	-9'874'310
Produits prévoyance	92'564	107'953
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	-10'051'454	-9'766'356
Frais d'administration facturés	4'846'710	4'683'626
Frais d'administration nets	-5'204'744	-5'082'731

¹ L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais administratifs. Elle s'effectue sur les primes de risque et de frais. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnités sont versées à des courtiers en assurance du fait de leur employeur doivent, le cas échéant, s'adresser directement au courtier en assurance compétent afin de connaître le montant de l'indemnité..

1.7.2 Engagement conditionnel vis-à-vis de PK Rück Compagnie d'assurance vie pour la prévoyance professionnelle SA

En souscrivant le contrat de réassurance pour les risques décès et invalidité avec PK Rück en 2013, la Previs a également racheté un paquet d'actions. Elle possède ainsi une participation substantielle (22.5% du capital), ce qui la place sur un pied d'égalité avec les membres fondateurs de l'époque, à savoir Nest, PKG et Abendrot.

Des dispositions réglementaires imposent de garantir la solvabilité permanente de PK Rück: elles prévoient un taux de solvabilité minimum de 100%. PK Rück s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de solvabilité de 200%, avec un minimum de 150%. Le taux de solvabilité peut être amené à passer en dessous de cette barre de 150% du fait des aléas du marché ou d'autres raisons mais, dans ce cas, des mesures doivent être prises immédiatement en vue de remédier à la situation et de revenir au taux

visé.

Pour ce faire, il est indiqué que les actionnaires versent une contribution non assortie d'indemnités dans les réserves de capital libres de PK Rück, cette procédure ayant l'avantage d'être rapide et simple. Le contrat correspondant prévoit que le conseil d'administration de PK Rück puisse définir la date de ce versement à la majorité simple au cours des cinq années suivantes, afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution du marché et aux exigences réglementaires.

Le Conseil de fondation de la Previs a approuvé le contrat le 9 mai 2018. Il a ainsi pris un engagement conditionnel plafonné à 6.975 millions de francs pour les années 2018 à 2022.

L'engagement n'a pas été porté au bilan à titre d'engagement conditionnel.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2020 ont été approuvés par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF) le 8 juin 2021. Aucune condition n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2021, aucune caisse de prévoyance ne présentait un taux de couverture inférieur à 100%. Il n'y a donc pas de découvert à résorber.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2021, trois ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a tout de même été versé aux nouvelles institutions de prévoyance. Un affilié est par ailleurs passé au 1er janvier 2022 d'une caisse de prévoyance de type associatif à une autre caisse de prévoyance de la Previs. Ce transfert a lui aussi donné lieu à une liquidation partielle.

Les droits collectifs aux provisions et aux réserves de fluctuation de valeur n'avaient pas encore été transférés à la date de clôture du bilan. Les comptes annuels 2021 tiennent compte d'une délimitation ad hoc.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 50 millions de francs. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

La tendance baissière observée sur les marchés des placements dans les premières semaines 2022, en raison notamment de la situation géopolitique, pourrait à court terme affecter défavorablement le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Résultat d'exploitation 2021

Caisse de prévoyance Comunitas



Une belle performance malgré la pandémie

Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, en cette deuxième année morose de lutte contre la pandémie?

Nous nous réjouissons de ce résultat et le mettons à profit pour augmenter la rémunération des avoirs des assurés ainsi que pour consolider les réserves. Les taux de couverture de nos caisses de prévoyance sont actuellement compris entre 109% et 129%.

Dans le cadre des décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a en outre décidé de commencer à constituer une provision afin de pouvoir abaisser encore le taux d'intérêt technique à l'avenir, si nécessaire.

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation. Ces différents aspects ont également été abordés en détail dans les discussions stratégiques.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2021	31.12.2020
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'669'573	2'449'544
Taux de couverture	109,12%	104,40%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2,00%	1,50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1,75%	1,75%
Taux de conversion	5,60%	5,70%
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17,60%	17,60%
Rendement des placements	7,23%	4,66%
Nombre d'employeurs	590	596
Nombre d'assurés	12'823	12'306
Nombre de rentiers	3'558	3'421

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	27'757	14'824
Placements de fortune	2'639'303	2'424'983
Créances	1'284	3'037
Actifs provenant des contrats d'assurance	1'218	6'700
Total des actifs	2'669'573	2'449'544

Passifs	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾	51'586	40'382
Réserves de cotisations des employeurs	1'385	1'129
Capital de prévoyance assurés actifs	1'432'587	1'353'829
Capital de prévoyance rentiers	940'143	920'189
Provision pour changement de base	2'532	-
Provision pour taux de conversion	18'121	30'586
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'428	2'013
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	3'073	-
Réserve de fluctuation de valeurs	218'718	101'405
Total des passifs	2'669'573	2'449'544

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisses de prévoyance d'employeurs).

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse des marchés boursiers, une légère augmentation des taux d'intérêt, une envolée de l'inflation et le lent abandon de la politique monétaire ultra-expansionniste par les principales banques centrales. Les actions n'ont été freinées dans leur croissance soutenue qu'à deux reprises: en septembre, lorsque la Réserve fédérale américaine a pris les marchés au dépourvu avec son calendrier sportif de réduction des achats d'obligations (tapering) puis, en novembre, lorsque les craintes naissantes autour du nouveau variant Omicron ont ébranlé les acteurs du marché. A ces deux alertes s'est ajoutée la poussée inflationniste, plus large et plus marquée que prévu. Le marché boursier américain a une fois de plus joué le rôle de locomotive. Les actions étrangères ont progressé de 21.5% au total. Les marchés européens et notre marché national se sont eux aussi distingués. Les titres suisses ont enregistré une plus-value de 20.5%. Les marchés émergents n'ont pas pu suivre; ils ont perdu 1.6%. En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les remontées de taux évoquées précédemment se sont traduites par une performance de -0.8% pour les valeurs suisses et de -2.0% pour les titres étrangers. Les placements alternatifs (+8.2%) et les placements immobiliers à l'étranger (+8.1%) ont connu une évolution très positive. Notre portefeuille immobilier suisse a contribué au résultat à hauteur de 5.1%. Dans l'ensemble, à l'exception des obligations, les prix des actifs ont poursuivi leur ascension dans la plupart des catégories de placement en 2021.

Perspectives 2022: les incertitudes et les impondérables se multiplient: hausse des taux d'intérêt, forte inflation, valorisations parfois (très) élevées, pandémie/épidémie et risques géopolitiques comme l'Ukraine et Taiwan, pour ne citer que les principaux. D'un autre côté, la conjoncture est saine et la politique monétaire menée par les principales banques centrales, tout en étant moins expansionniste, continue de soutenir l'économie. Nous tablons donc pour 2022 sur une année boursière contrastée et fluctuante.

Stratégie 2022-2026: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2021, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2022-2026:

- Abaissement progressif du **taux de conversion** à partir de 2025, jusqu'à une valeur cible de 5.0%

→ 2022: 5.5% (à 65 ans)

- Introduction d'un nouveau modèle de participation permettant aux assurés et aux retraités d'être mieux associés aux résultats des placements

→ Rémunération moyenne en 2021: 2.18% (taux minimal LPP: 1%)

- Réduction partielle des cotisations de risque et des frais administratifs à compter de 2023

Plus d'informations sur la stratégie 2022-2026: previs.ch/fr/strategie

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2021:

- Martin Kuratli (représentant des employés, présidence)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Charles N. Moser (représentant des employeurs)
- Susanne Harder (représentante des employeurs jusqu'au 31 décembre 2021)
- Stefano Pedrazzi (représentant des employés depuis le 1^{er} juin 2021)
- Vanessa Köhli (représentante des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée	111'702	108'696
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	111'702	108'696
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	98'784	96'123
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'918	12'571
Dont cotisations des années précédentes	34	81
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-10	-99
Cotisations de tiers	12'028	11'249
Dont apports uniques (employeur et employé)	10'028	8'917
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	200	119
Dont subventions du fonds de garantie	1'740	1'213
Prestations d'entrée	140'538	111'789
Dont prestations de libre passage	123'153	96'665
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	8'783	9'786
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	8'603	6'336
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	264'268	231'734

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations et versements anticipés	-101'314	-91'179
Prestations réglementaires	-101'314	-91'179
Dont rentes (périodiques)	-64'212	-61'828
Dont versements de capital (uniques)	-37'102	-29'351
Prestations de sortie	-121'593	-102'339
Dont prestations de libre passage	-100'306	-93'437
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-5'235	-3'948
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-16'052	-4'954
Dépenses relatives aux prestations et versements	-222'907	-193'519

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Activité d'assurance	264'268	231'734
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	264'268	231'734
Dépenses relatives aux prestations et versements	-222'907	-193'519
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance	-39'741	-27'099
Assurés actifs	-18'742	-37'760
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	7'457	18'329
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-250	-20
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-1'361	239
Rémunération du capital d'épargne ⁴⁾	-27'069	-19'611
Compensation supplémentaire	-13'158	-
Produits de prestations d'assurance ⁵⁾	8'603	4'860
Frais d'administration bruts	-	980
Charges d'assurance ⁶⁾	-9'029	-11'997
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-2'175	-
Résultat net de l'activité d'assurance	-54'106	-33'863

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Utilisation des produits	175'079	93'244
Résultat net de l'activité d'assurance	-54'106	-33'863
Résultat net des placements	175'079	93'244
Autres produits	1	3
Autres charges	-2	-0
Frais d'administration bruts	-3'660	-3'581
Total intermédiaire	117'313	55'803
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-117'313	-55'803

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des assurés en incapacité de gain.

⁵⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres malades et décès.

⁶⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2022

A partir de cette année, les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'432'587	1'353'829
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	940'143	920'189
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'372'730	2'274'018
Provision pour changement de base	2'532	-
Provision pour taux de conversion	18'121	30'598
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'428	2'013
Total intermédiaire des provisions techniques	3'073	-
Total intermédiaire des provisions techniques	25'154	32'611
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'397'884	2'306'629
Réserves pour fluctuation de valeurs	2'187'18	10'1405
Avoir de prévoyance disponible	2'616'602	2'408'034
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	109.12%	104.40%

Assurés et rentiers

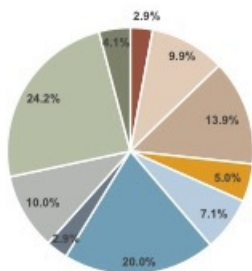
	2021	2020
Nombre d'assurés	12'623	12'305
Dont femmes	8'263	8'962
Dont hommes	4'360	4'243
Age moyen des assurés actifs	45.72	45.67
Nombre de rentiers	3'558	3'421
Dont rentes des vieillesse	2'763	2'637
Dont rentes d'invalidité	265	271
Dont rentes de conjoint	406	405
Dont rentes pour enfant/orphelin	117	102
Dont autres rentes	7	6
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.31	71.11

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2021	31.12.2020
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	940'142'996	920'189'497
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'432'586'565	1'353'828'544
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	65.63%	67.97%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'669'573	2'449'544	2'419'021	2'192'688	2'233'579
Taux de couverture	109.12%	104.40%	102.04%	96.43%	102.62%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2.00%	1.50%	1.50%	1.00%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.60%	5.70%	5.80%	5.80%	6.00%
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%
Rendement des placements	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	590	596	603	619	634
Nombre d'assurés	12'623	12'305	12'669	12'031	11'778
Age moyen des assurés actifs	45.72	45.67	45.58	45.59	46.20
Nombre de rentiers	3'558	3'421	3'382	3'212	3'139
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	71.31	71.11	70.91	71.79	70.98

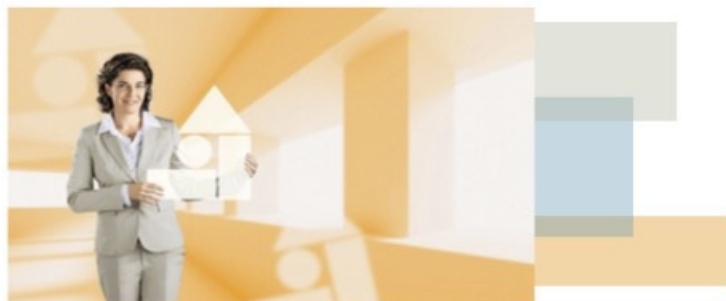


Composition des placements	Tactique 2021	Stratégie 2021
Stratégie 30	en %	en %
Liquidités	2.9%	1.0%
Obligations suisses	9.9%	8.0%
Obligations étrangères	13.9%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	5.0%	4.0%
Actions suisses	7.1%	7.0%
Actions étrangères	20.0%	18.0%
Actions marchés émergents	2.9%	5.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%
Placements immobiliers suisses	24.2%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.1%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Deux contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2021 ont donné lieu à une liquidation partielle. Les procédures respectives devraient être clôturées d'ici la fin juin 2022. Le changement d'institution de prévoyance d'un affilié a également entraîné une liquidation partielle.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2021

Caisse de prévoyance Service Public



Une belle performance malgré la pandémie

Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, en cette deuxième année morose de lutte contre la pandémie?

Nous nous réjouissons de ce résultat et le mettons à profit pour augmenter la rémunération des avoies des assurés ainsi que pour consolider les réserves. Les taux de couverture de nos caisses de prévoyance sont actuellement compris entre 109% et 129%.

Dans le cadre des décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a en outre décidé de commencer à constituer une provision afin de pouvoir abaisser encore le taux d'intérêt technique à l'avenir, si nécessaire.

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation. Ces différents aspects ont également été abordés en détail dans les discussions stratégiques.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2021	31.12.2020
Somme du bilan (1'000 CHF)	3'187'049	2'903'790
Taux de couverture	110.15%	105.51%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2.00%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.60%	5.70%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.60%
Rendement des placements	7.23%	4.06%
Nombre d'employeurs	615	620
Nombre d'assurés	15'163	14'701
Nombre de rentiers	5'227	4'972

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	26'863	20'028
Placements de fortune	3'153'626	2'872'813
Créances	5'330	6'787
Actifs provenant des contrats d'assurance	1'230	4'163
Total des actifs	3'187'049	2'903'790

Passifs	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾		
Réserves de cotisations des employeurs	5'060	5'563
Capital de prévoyance assurés actifs	1'503'459	1'404'123
Capital de prévoyance rentiers	1'297'521	1'260'006
Provision pour changement de base	3'639	-
Provision pour taux de conversion	17'795	29'327
Provision pour pertes sur les retraites LPP	2'660	3'188
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	3'971	-
Réserve de fluctuation de valeurs	287'020	148'684
Total des passifs	3'187'049	2'903'790

¹⁾ Prestations de libre passage, vertes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse des marchés boursiers, une légère augmentation des taux d'intérêt, une envolée de l'inflation et le lent abandon de la politique monétaire ultra-expansionniste par les principales banques centrales. Les actions n'ont été freinées dans leur croissance soutenue qu'à deux reprises: en septembre, lorsque la Réserve fédérale américaine a pris les marchés au dépourvu avec son calendrier sportif de réduction des achats d'obligations (tapering) puis, en novembre, lorsque les craintes naissantes autour du nouveau variant Omicron ont ébranlé les acteurs du marché. A ces deux alertes s'est ajoutée la poussée inflationniste, plus large et plus marquée que prévu. Le marché boursier américain a une fois de plus joué le rôle de locomotive. Les actions étrangères ont progressé de 21.5% au total. Les marchés européens et notre marché national se sont eux aussi distingués. Les titres suisses ont enregistré une plus-value de 20.5%. Les marchés émergents n'ont pas pu suivre; ils ont perdu 1.6%. En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les remontées de taux évoquées précédemment se sont traduites par une performance de -0.8% pour les valeurs suisses et de -2.0% pour les titres étrangers. Les placements alternatifs (+8.2%) et les placements immobiliers à l'étranger (+8.1%) ont connu une évolution très positive. Notre portefeuille immobilier suisse a contribué au résultat à hauteur de 5.1%. Dans l'ensemble, à l'exception des obligations, les prix des actifs ont poursuivi leur ascension dans la plupart des catégories de placement en 2021.

Perspectives 2022: les incertitudes et les impondérables se multiplient: hausse des taux d'intérêt, forte inflation, valorisations parfois (très) élevées, pandémie/épidémie et risques géopolitiques comme l'Ukraine et Taïwan, pour ne citer que les principaux. D'un autre côté, la conjoncture est saine et la politique monétaire menée par les principales banques centrales, tout en étant moins expansionniste, continue de soutenir l'économie. Nous tablons donc pour 2022 sur une année boursière contrastée et fluctuante.

Stratégie 2022-2026: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2021, les mesures suivantes
avaient été définies dans le cadre de
la stratégie 2022-2026:

- Abaissement progressif du **taux de conversion** à partir de 2025, jusqu'à une valeur cible de 5.0%

→ 2022: 5.5% (à 65 ans)

- Introduction d'un nouveau modèle de participation permettant aux assurés et aux retraités d'être mieux associés aux résultats des placements

→ Rémunération moyenne en 2021: 2.18% (taux minimal LPP: 1%)

- Réduction partielle des cotisations de risque et des frais administratifs à compter de 2023

Plus d'informations sur la stratégie 2022-2026: previs.ch/fr/strategie

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2021:

- Beat Moser (représentant des employeurs, présidence)
- Marc Kaufmann (représentant des employeurs)
- Michel Tschan (représentant des employeurs)
- Katharina Botteron-Heitz (représentante des employés)
- Stephan Oberli (représentant des employés)
- Barbara Schär (représentante des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	118'223	113'992
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	102'351	98'282
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'964	12'470
Dont frais d'administration (employeur et employé)	3'000	3'473
Dont cotisations des années précédentes	5	-14
Dont retrats des réserves de cotisations des employeurs	-88	-198
Cotisations de tiers	11'982	12'381
Dont apports uniques (employeur et employé)	10'362	9'795
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	321	1'376
Dont subventions du fonds de garantie	1'299	1'210
Prestations d'entrée	242'007	120'106
Dont prestations de libre passage	155'026	111'941
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	82'059	2'487
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	4'923	6'678
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	372'212	246'479
Prestations et versements anticipés		
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations réglementaires	-145'725	-132'428
Dont rentes (périodiques)	-84'468	-90'526
Dont versements de capital (uniques)	-61'257	-41'902
Prestations de sortie	-158'466	-135'518
Dont prestations de libre passage	-132'105	-108'453
Dont retrats pour versements anticipés EPL/divorce	-6'005	-3'717
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-22'296	-23'348
Dépenses relatives aux prestations et versements	-304'191	-267'946
Activité d'assurance		
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	372'212	246'479
Dépenses relatives aux prestations et versements	-304'191	-267'946
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance	-58'241	1'792
Assurés actifs		
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-36'914	-36'344
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	4'450	28'073
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	530	-999
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-2'000	-292
Rémunération du capital d'épargne	-28'167	-20'146
Compensation supplémentaire	-13'412	-
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	8'953	7'657
Charges d'assurance ⁵⁾	-9'133	-8'471
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-2'203	-791
Résultat net de l'activité d'assurance	-68'117	-51'987
Utilisation des produits		
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-68'117	-51'987
Résultat net des placements	211'161	110'643
Autres produits	1	3
Autres charges	-	-1
Frais d'administration bruts	-4'709	-4'523
Total intermédiaire	138'336	54'134
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-138'336	-54'134

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁵⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2022

A partir de cette année, les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'900	CHF 1'900
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'503'459	1'404'123
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'297'521	1'260'005
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'800'980	2'664'128
Provision pour changement de base	3'639	-
Provision pour taux de conversion	17'795	29'327
Provision pour pertes sur les retraites LPP	2'660	3'188
Total intermédiaire des provisions techniques	3'971	-
Total intermédiaire des provisions techniques	28'964	32'514
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'829'944	2'696'642
Réserves pour fluctuation de valeurs	287'020	148'684
Avoir de prévoyance disponible	3'116'964	2'845'326
Taux de couverture consolidé	110.15%	105.51%
(avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)		

Assurés et rentiers

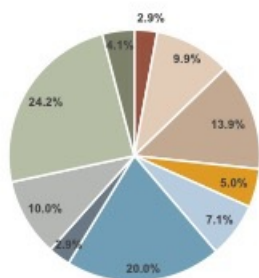
	2021	2020
Nombre d'assurés	15'163	14'701
Dont femmes	11'045	10'743
Dont hommes	4'118	3'958
Age moyen des assurés actifs	45.25	45.21
Nombre de rentiers	5'227	4'972
Dont rentes des veuves	4'284	4'017
Dont rentes d'invalidité	272	278
Dont rentes de conjoint	569	565
Dont rentes pour enfant/orphelin	121	119
Dont autres rentes	5	3
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.90	72.71

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2021	31.12.2020
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	1'297'520'909	1'260'004'845
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'503'459'075	1'404'122'752
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	86.30%	89.74%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	3'187'049	2'903'790	2'797'589	2'593'468	2'725'598
Taux de couverture	110.15%	105.51%	103.54%	97.62%	102.47%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2.00%	1.50%	1.75%	1.00%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.60%	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%
Rendement des placements	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	615	620	631	634	653
Nombre d'assurés	15'163	14'701	14'475	13'872	14'119
Age moyen des assurés actifs	45.25	45.21	45.25	45.31	45.99
Nombre de rentiers	5'227	4'972	4'850	4'890	4'729
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.90	72.71	72.38	73.09	72.35

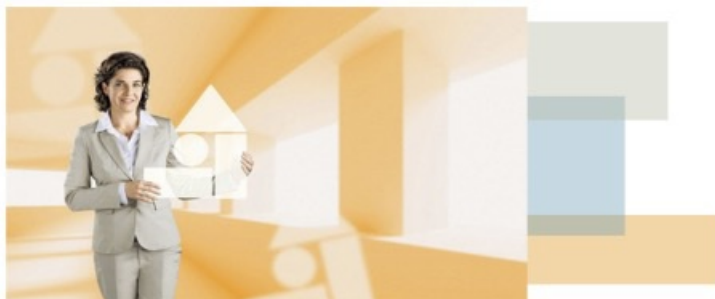


Stratégie 30	Tactique 2021 en %	Stratégie 2021 en %
Liquidités	2.9%	1.0%
Obligations suisses	9.9%	8.0%
Obligations étrangères	13.9%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	5.0%	4.0%
Actions suisses	7.1%	7.0%
Actions étrangères	20.0%	18.0%
Actions marchés émergents	2.9%	5.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%
Placements immobiliers suisses	24.2%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.1%	4.0%

Informations supplémentaires

Liquidation partielle

Un contrat d'affiliation résilié au 31 décembre 2021 a donné lieu à une liquidation partielle. La procédure devrait être clôturée d'ici la fin juin 2022.



Previs Prévoyance
 Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
 T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
 Quand prévoyance
 rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2021

Caisse de prévoyance Stratégie 30



Une belle performance malgré la pandémie

Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, en cette deuxième année morose de lutte contre la pandémie?

Nous nous réjouissons de ce résultat et le mettons à profit pour augmenter la rémunération des avoirs des assurés ainsi que pour consolider les réserves. Les taux de couverture de nos caisses de prévoyance sont actuellement compris entre 109% et 129%.

Dans le cadre des décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a en outre décidé de commencer à constituer une provision afin de pouvoir abaisser encore le taux d'intérêt technique à l'avenir, si nécessaire.

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation. Ces différents aspects ont également été abordés en détail dans les discussions stratégiques.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2021	31.12.2020
Somme du bilan (1'000 CHF)	35'575	29'965
Taux de couverture	110.36%	104.46%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2.00%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.60%	5.70%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.60%
Rendement des placements	7.23%	4.06%
Nombre d'employeurs	34	30
Nombre d'assurés	343	291
Nombre de rentiers	20	15

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan		
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	171	240
Placements de fortune	35'242	29'540
Créances	142	132
Actifs provenant des contrats d'assurance	20	53
Total des actifs	35'575	29'965
Passifs		
Dettes ¹⁾	445	470
Réserves de cotisations des employeurs	51	45
Capital de prévoyance assurés actifs	31'128	27'252
Provision pour taux de conversion	489	747
Provision pour pertes sur les retraites LPP	170	193
Réserve de fluctuation de valeurs	3'293	1'259
Total des passifs	35'575	29'965

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse des marchés boursiers, une légère augmentation des taux d'intérêt, une envolée de l'inflation et le lent abandon de la politique monétaire ultra-expansionniste par les principales banques centrales. Les actions n'ont été freinées dans leur croissance soutenue qu'à deux reprises: en septembre, lorsque la Réserve fédérale américaine a pris les marchés au dépourvu avec son calendrier sportif de réduction des achats d'obligations (tapering) puis, en novembre, lorsque les craintes naissantes autour du nouveau variant Omicron ont ébranlé les acteurs du marché. A ces deux alertes s'est ajoutée la poussée inflationniste, plus large et plus marquée que prévu. Le marché boursier américain a une fois de plus joué le rôle de locomotive. Les actions étrangères ont progressé de 21.5% au total. Les marchés européens et notre marché national se sont eux aussi distingués. Les titres suisses ont enregistré une plus-value de 20.5%. Les marchés émergents n'ont pas pu suivre; ils ont perdu 1.6%. En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les remontées de taux évoquées précédemment se sont traduites par une performance de -0.8% pour les valeurs suisses et de -2.0% pour les titres étrangers. Les placements alternatifs (+8.2%) et les placements immobiliers à l'étranger (+8.1%) ont connu une évolution très positive. Notre portefeuille immobilier suisse a contribué au résultat à hauteur de 5.1%. Dans l'ensemble, à l'exception des obligations, les prix des actifs ont poursuivi leur ascension dans la plupart des catégories de placement en 2021.

Perspectives 2022: les incertitudes et les impondérables se multiplient: hausse des taux d'intérêt, forte inflation, valorisations parfois (très) élevées, pandémie/épidémie et risques géopolitiques comme l'Ukraine et Taiwan, pour ne citer que les principaux. D'un autre côté, la conjoncture est saine et la politique monétaire menée par les principales banques centrales, tout en étant moins expansionniste, continue de soutenir l'économie. Nous tablons donc pour 2022 sur une année boursière contrastée et fluctuante.

**Stratégie 2022-2026:
impact sur la fondation et les
caisses de prévoyance**

En 2021, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2022-2026:

- Abaissement progressif du **taux de conversion** à partir de 2025, jusqu'à une valeur cible de 5.0%
→ 2022: 5.5% (à 65 ans)
- Introduction d'un nouveau modèle de participation permettant aux assurés et aux retraités d'être mieux associés aux résultats des placements
→ Rémunération moyenne en 2021: 2.18% (taux minimal LPP: 1%)
- Réduction partielle des cotisations de risque et des frais administratifs à compter de 2023

Plus d'informations sur la stratégie 2022-2026: previs.ch/fr/strategie

**Composition de la
commission de prévoyance**

Membres 2021:

- Peter Büchli (représentant des employeurs, présidence)
- Marianne Aebersold (représentante des employés)
- Andreas Recher (représentant des employés)
- Peter Rieder (représentant des employeurs)

Compte d'exploitation		
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	2'436	2'019
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	2'060	1'694
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	295	257
Dont frais d'administration (employeur et employé)	82	68
Dont retraita des réserves de cotisations des employeurs	-22	-
Cotisations de tiers	279	232
Dont apports uniques (employeur et employé)	221	173
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	20	20
Dont subventions du fonds de garantie	38	39
Prestations d'entrée	5'823	6'689
Dont prestations de libre passage	1'225	2'180
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	4'347	4'328
Dont paiements pour versements anticipés EPL/Divorce	251	181
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'538	8'939
Prestations et versements anticipés	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations de sortie	-4'868	-3'425
Dont prestations de libre passage	-2'018	-2'241
Dont retraita pour versements anticipés EPL/Divorce	-40	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-2'810	-1'184
Dépenses relatives aux prestations et versements	-4'868	-3'425
Activité d'assurance	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	8'538	8'939
Dépenses relatives aux prestations et versements	-4'868	-3'425
Dissolution (+)constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-3'212	-5'061
Dissolution (+)constitution (-) des provisions techniques	281	-270
Dissolution (+)constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	-6	-20
Rémunération du capital d'épargne	-560	-360
Compensation supplémentaire	-134	-
Charges d'assurance ⁴⁾	-208	-181
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	-55	-57
Résultat net de l'activité d'assurance	-223	-435
Utilisation des produits	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-223	-435
Résultat net des placements	2'383	1'133
Frais d'administration bruts	-125	-104
Total intermédiaire	2'034	595
Dissolution (+)constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-2'034	-595

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Assemblée des délégués 2022

A partir de cette année, les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2021 CHF 1'000	31.12.2020 CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	31'128	27'252
Provision pour taux de conversion	489	747
Provision pour pertes sur les retraites LPP	170	193
Total intermédiaire des provisions techniques	659	940
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	31'786	28'192
Réserves pour fluctuation de valeurs	3'293	1'259
Avoir de prévoyance disponible	35'079	29'450
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	110.36%	104.46%

Assurés et rentiers

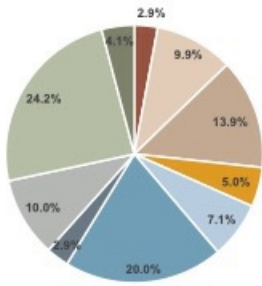
	2021	2020
Nombre d'assurés	343	291
Dont femmes	196	164
Dont hommes	157	137
Age moyen des assurés actifs	41.62	42.23
Nombre de rentiers	20	15
Dont rentes des vieillesse	17	13
Dont rentes d'invalidité	1	1
Dont rentes de conjoint	2	1
Dont rentes pour enfant/orphelin	-	-
Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69.45	68.60

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2021	31.12.2020
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en CHF	6'443'894	3'960'725
Capital de prévoyance des rentiers du collectif de rentiers en CHF	228'818'917	222'942'854
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui du collectif de rentiers	2.82%	1.79%
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	31'127'616	27'251'887
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui des assurés actifs	20.70%	14.61%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

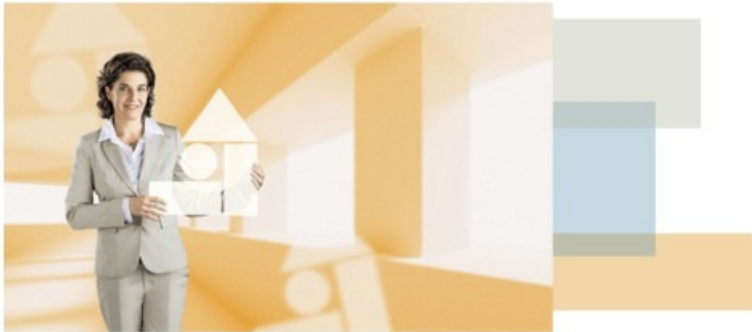
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	35'575	29'965	23'477	19'321	11'516
Taux de couverture	110.36%	104.46%	102.95%	97.07%	102.71%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	2.00%	1.50%	1.50%	1.50%	2.25%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.60%	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30	Stratégie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.60%	17.60%	17.90%	11.43%	12.43%
Rendement des placements	7.23%	4.06%	9.70%	-3.08%	8.37%
Nombre d'employeurs	34	30	24	20	12
Nombre d'assurés	343	291	224	193	60
Age moyen des assurés actifs	41.62	42.23	44.55	45.04	46.53
Nombre de rentiers	20	15	11	8	2
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69.45	68.60	69.42	71.75	81.96



Composition des placements	Tactique 2021 en %	Stratégie 2021 en %
Stratégie 30		
Liquidités	2.9%	1.0%
Obligations suisses	9.9%	8.0%
Obligations étrangères	13.9%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	5.0%	4.0%
Actions suisses	7.1%	7.0%
Actions étrangères	20.0%	18.0%
Actions marchés émergents	2.9%	5.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%
Placements immobiliers suisses	24.2%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.1%	4.0%

Informations supplémentaires

s/o



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence



Résultat d'exploitation 2021

Caisse de prévoyance Retraités

Une belle performance malgré la pandémie

Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, en cette deuxième année morose de lutte contre la pandémie?

Nous nous réjouissons de ce résultat et le mettons à profit pour augmenter la rémunération des avoies des assurés ainsi que pour consolider les réserves. Les taux de couverture de nos caisses de prévoyance sont actuellement compris entre 109% et 129%.

Dans le cadre des décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a en outre décidé de commencer à constituer une provision afin de pouvoir abaisser encore le taux d'intérêt technique à l'avenir, si nécessaire.

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation. Ces différents aspects ont également été abordés en détail dans les discussions stratégiques.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2021	31.12.2020
Somme du bilan (1'000 CHF)	231'893	220'680
Taux de couverture	100.28%	98.10%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%
Taux de conversion	5.60%	5.70%
Stratégie de placement	Retraités	Retraités
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	13.80%	13.80%
Rendement des placements	4.56%	3.63%
Nombre de rentiers	960	921

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Actifs		
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	10'567	2'706
Placements de fortune	221'324	211'682
Créances	1	6'292
Total des actifs	231'893	220'680

Passifs	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾	1'066	1'972
Capital de prévoyance rentiers	228'819	222'943
Provision pour changement de base	615	-
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	748	-
Réserve de fluctuation de valeurs	645	-
Découvert de couverture	-	-4'235
Total des passifs	231'893	220'680

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

L'exercice 2021 a été marqué par une hausse des marchés boursiers, une légère augmentation des taux d'intérêt, une envolée de l'inflation et le lent abandon de la politique monétaire ultra-expansionniste par les principales banques centrales. Les actions n'ont été freinées dans leur croissance soutenue qu'à deux reprises: en septembre, lorsque la Réserve fédérale américaine a pris les marchés au dépourvu avec son calendrier sportif de réduction des achats d'obligations (tapering) puis, en novembre, lorsque les craintes naissantes autour du nouveau variant Omicron ont ébranlé les acteurs du marché. A ces deux alertes s'est ajoutée la poussée inflationniste, plus large et plus marquée que prévu. Le marché boursier américain a une fois de plus joué le rôle de locomotive. Les actions étrangères ont progressé de 21.5% au total. Les marchés européens et notre marché national se sont eux aussi distingués. Les titres suisses ont enregistré une plus-value de 20.5%. Les marchés émergents n'ont pas pu suivre; ils ont perdu 1.6%. En ce qui concerne notre portefeuille obligataire, les remontées de taux évoquées précédemment se sont traduites par une performance de -0.8% pour les valeurs suisses et de -2.0% pour les titres étrangers. Les placements alternatifs (+8.2%) et les placements immobiliers à l'étranger (+8.1%) ont connu une évolution très positive. Notre portefeuille immobilier suisse a contribué au résultat à hauteur de 5.1%. Dans l'ensemble, à l'exception des obligations, les prix des actifs ont poursuivi leur ascension dans la plupart des catégories de placement en 2021.

Perspectives 2022: les incertitudes et les impondérables se multiplient: hausse des taux d'intérêt, forte inflation, valorisations parfois (très) élevées, pandémie/épidémie et risques géopolitiques comme l'Ukraine et Taïwan, pour ne citer que les principaux. D'un autre côté, la conjoncture est saine et la politique monétaire menée par les principales banques centrales, tout en étant moins expansionniste, continue de soutenir l'économie. Nous tablons donc pour 2022 sur une année boursière contrastée et fluctuante.

Stratégie 2022-2026: impact sur la fondation et les caisses de prévoyance

En 2021, les mesures suivantes avaient été définies dans le cadre de la stratégie 2022-2026:

- Abaissement progressif du **taux de conversion** à partir de 2025, jusqu'à une valeur cible de 5.0%
→ 2022: 5.5% (à 65 ans)
- Introduction d'un nouveau modèle de participation permettant aux assurés et aux retraités d'être mieux associés aux résultats des placements
→ Rémunération moyenne en 2021: 2.18% (taux minimal LPP: 1%)
- Réduction partielle des cotisations de risque et des frais administratifs à compter de 2023

Plus d'informations sur la stratégie 2022-2026: previs.ch/fr/strategie

Composition de la commission de prévoyance

Les tâches de la commission de prévoyance sont prises en charge par l'ensemble des membres du Conseil de fondation.

Membres 2021:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (repr. des employeurs)
- Tanja Brunner (repr. des employés)
- Matthias Bütikofer (repr. des employeurs)
- Martin Gafner (repr. des employeurs)
- Susanne Graf (repr. des employés)
- Reto Lindegger (repr. des employeurs)
- Irene Minder (repr. des employeurs)
- Urs Obrecht (repr. des employés)
- Sarah Schneider (repr. des employés)
- Stephan Spycher (repr. des employés, décédé en 08.2021)
- Jürg Thöni (repr. des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	-	247
Cotisations de tiers	-	57
Prestations d'entrée	25'830	60'017
Dont prestations de libre passage	67	536
Dont Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	25'763	59'481
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	25'830	60'322

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations et versements anticipés		
Prestations réglementaires	-23'263	-22'462
Dont rentes (périodiques)	-15'192	-14'553
Dont versements de capital (uniques)	-8'071	-7'910
Prestations de sortie	-1'044	-603
Dont prestations de libre passage	-1'044	-603
Dont naissances pour versements anticipés EPL/Divorce	-	-
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés	-	-
Dépenses relatives aux prestations et versements	-24'307	-23'065

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Activité d'assurance		
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	25'830	60'322
Dépenses relatives aux prestations et versements	-24'307	-23'065
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-5'876	-50'260
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-1'364	3'452
Rémunération du capital d'épargne ³⁾	-	-86
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	974	1'120
Résultat net de l'activité d'assurance	-4'742	-8'517

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Utilisation des produits		
Résultat net de l'activité d'assurance	-4'742	-8'517
Résultat net des placements	9'620	7'281
Autres produits	1	1
Total intermédiaire	4'879	-1'235
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-645	-
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-4'235	1'235

³⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2021	31.12.2020
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	228'819	222'943
Provision pour changement de base	615	-
Total intermédiaire des provisions techniques	748	-
Total intermédiaire des provisions techniques	1'364	-
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	230'183	222'943
Réserves pour fluctuation de valeurs	645	-
Découvert	-	-4'235
Avoir de prévoyance disponible	230'827	218'708
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	100.28%	98.10%

Rentiers

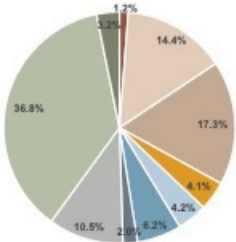
	2021	2020
Nombre de rentiers	950	921
Dont rentes des veuves	817	778
Dont rentes d'invalidité	62	64
Dont rentes de conjoint	43	42
Dont rentes pour enfant/orphelin	16	16
Dont autres rentes	2	1
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.67	70.24

Assemblée des délégués 2022

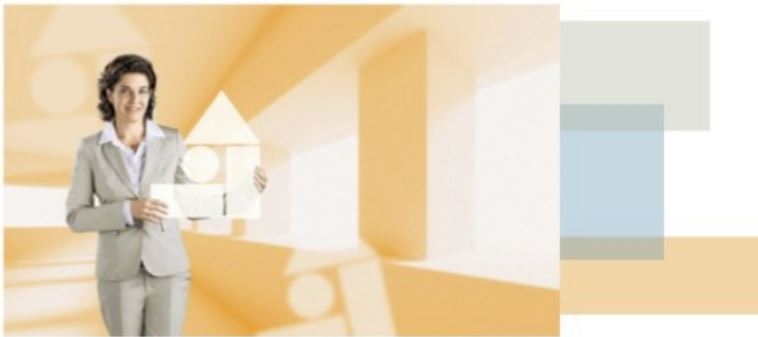
A partir de cette année, les affaires de l'Assemblée des délégués seront traitées numériquement via un portail en ligne. Les informations nécessaires seront envoyées fin mai.

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Somme du bilan (1'000 CHF)	231'893	220'680	174'805	156'095	129'663
Taux de couverture	100.28%	98.10%	98.30%	98.00%	98.02%
Bases techniques	LPP 2020 / TP	LPP 2020 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP	LPP 2015 / TP
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	1.75%	1.75%	2.00%	2.25%	2.25%
Taux de conversion	5.60%	5.70%	5.80%	5.90%	6.00%
Stratégie de placement	Retraités	Retraités	Retraités	Retraités	Retraités
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	13.80%	13.80%	14.10%	7.09%	5.84%
Rendement des placements	4.56%	3.63%	6.27%	-0.54%	5.50%
Nombre de rentiers	960	921	774	590	549
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.67	70.24	70.29	71.54	70.34



Stratégie Retraités	Tactique 2021 en %	Stratégie 2021 en %
Liquidités	1.2%	1.0%
Obligations suisses	14.4%	15.0%
Obligations étrangères	17.3%	18.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.1%	4.0%
Actions suisses	4.2%	4.0%
Actions étrangères	6.2%	6.0%
Actions marchés émergents	2.0%	2.0%
Placements alternatifs	10.5%	10.0%
Placements immobiliers suisses	36.8%	37.0%
Placements immobiliers étrangers	3.2%	3.0%



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs
Quand prévoyance rime avec transparence

➤
Fiches d'information sur
les caisses de prévoyance

Comunitas Service Public

Stratégie 30 Retraités